

Budget primitif

2016

l'esprit grand ouvert



Région

PAYS DE LA LOIRE

SOMMAIRE

LES AUTORISATIONS BUDGETAIRES 2016	p. 7
Les grands équilibres du budget primitif 2016	p. 7
Les dépenses de l'institution régionale :	p. 12
Les dépenses de personnel	p. 12
Les charges de structure et de gestion	p. 12
Les opérations financières	p. 13
Outils de politiques publiques	p. 14
LES RECETTES DU BUDGET PRIMITIF 2016	p. 15
Les concours financiers de l'Etat	p. 16
Les ressources fiscales	p. 19
Les recettes liées aux politiques régionales	p. 28
Les opérations financières	p. 29
LES CONDITIONS DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE	p. 31
Les opérations d'ordre	p. 31
L'épargne et l'emprunt	p. 33
ANNEXES	p. 35

INTRODUCTION GENERALE

Le Conseil régional a débattu le 26 février dernier de ses orientations budgétaires pour 2016. Ce débat a permis de rappeler le contexte dans lequel s'inscrit ce budget, à savoir :

- Une attente forte au plan territorial puisqu'au-delà des sensibilités politiques, les habitants des Pays de la Loire ont clairement exprimé lors de cette élection leur attachement au « fait régional », mais également leur souhait d'une action régionale plus efficace, notamment sur le plan économique sur l'ensemble des territoires ligériens.
- Une attente forte au plan national également, puisque le législateur a souhaité renforcer les compétences des régions à travers la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), afin notamment de faire de l'institution régionale un acteur de premier plan dans la lutte contre le chômage.
- Un contexte économique local fragilisé : malgré de nombreux atouts tels son dynamisme économique et démographique, notre territoire n'en est pas moins frappé par la crise qui touche depuis 2008 l'Union Européenne, les pays émergents ainsi que l'Amérique du Nord. Il convient, à cet égard, de rappeler qu'en 2015, le nombre de jeunes demandeurs d'emplois dans les Pays de la Loire a atteint l'un de ses plus hauts niveaux, après avoir augmenté de 30 % en 11 ans soit deux fois plus qu'au plan national. Dans notre région, l'évolution du chômage des jeunes s'inscrit à l'inverse de la courbe nationale : en 2015, le chômage des jeunes évoluait en moyenne de + 0,7 % en Pays de la Loire alors que la tendance nationale affichait une baisse de - 0,5 %¹.
- Des interrogations concernant la stratégie financière adoptée par la précédente majorité et des incertitudes sur ses conséquences à moyen terme sur notre propre stratégie 2016/2022.

La gestion rigoureuse des finances régionales dans laquelle nous sommes engagés n'empêchera pas notre collectivité de répondre aux besoins grandissants de notre territoire et d'engager dès 2016 les projets nécessaires pour préparer l'avenir, en matière d'économie, d'aménagement du territoire, d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation ou de transition énergétique.

Le montant des autorisations de programme à voter pour le budget 2016 prend en compte les opérations de rattrapage des engagements pluriannuels en investissement qui n'avaient pas été votées par l'ancienne majorité, à hauteur de 479 M€. De plus, la reconduction des dispositifs existants nécessite un vote de 316 M€ et la mise en œuvre des premières décisions de la nouvelle majorité, un vote de 7 M€. Au total, un montant de 802 M€ d'autorisations de programme est proposé.

La mise en œuvre de notre programme politique trouvera progressivement toute sa traduction dans les budgets régionaux. Certes, ce premier budget ne peut pas encore tout intégrer :

- D'abord parce que nous ne disposons pas, à ce stade, de l'ensemble des éléments que l'audit financier doit nous fournir, en raison de l'absence de fiabilité des systèmes d'information financiers.
- Ensuite, parce que les engagements antérieurs obèrent nos marges de manœuvre : nous devons, cette année, revisiter tous ces engagements afin de déterminer quelles sont nos marges de manœuvre réelles.

¹ Pôle Emploi - Demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi en Pays de la Loire en décembre 2015

- Enfin, parce que les politiques publiques ne se réorientent que sur la durée et produisent des effets dans le temps.

Toutefois, deux grands chantiers sont dès à présent engagés. Comme nous nous y étions engagés, la défense du monde agricole et de nos ruralités constituera l'une de nos priorités majeures. A ce titre, **un Plan d'actions prioritaires pour l'agriculture** a été adopté lors de la session du 26 février. Ce plan est décliné en 6 priorités et se structure autour de 16 mesures qui se traduisent par l'injection de près de 4 M€ au BP 2016 (hors crédits FEADER, déblocage des aides du PCAE et mise en place des avances de trésorerie par l'Etat) afin de :

- Soulager rapidement les trésoreries des agriculteurs
- Soutenir et accompagner les agriculteurs en difficultés
- Soutenir l'investissement
- Renforcer l'approvisionnement local dans la restauration collective
- Déclencher un choc de simplification régional

Par ailleurs, parce que la jeunesse représente l'avenir de notre territoire, parce qu'elle mérite que les collectivités assument leurs responsabilités à son égard et parce que l'insertion professionnelle conditionne son épanouissement et son futur, **le Grenelle régional de l'apprentissage** associant les grands acteurs de la région (le Préfet de Région, le Rectorat, les Chambres consulaires, les branches professionnelles, différents organismes comme l'association des directeurs de centres de formation d'apprentis, les partenaires sociaux et le comité régional pour la formation et l'emploi dans lequel sont associés les représentants des organisations patronales et salariales) constituera un axe fort de notre mandature en 2016.

Comme ces deux actions l'attestent, l'ensemble des différentes contraintes qui pèsent sur la collectivité ne constituera en aucun cas un frein à notre action. Consciente des attentes des ligériens et forte d'une ambition renouvelée, la Région engagera dès cette année des actions qui porteront notre empreinte au regard des enjeux majeurs de cette nouvelle mandature, et ce, afin d'être à la hauteur de la confiance qui nous a été accordée par nos concitoyens en décembre dernier.

Dans cet esprit, outre les deux actions urgentes qui ont été développées ci-dessus, la majorité entend faire porter son action prioritairement sur l'emploi. Conformément à nos engagements, la Commission « Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion » constituera le premier socle des dépenses et sera dotée de 316,44 M€ de crédits de paiement, afin d'agir véritablement contre le chômage avec des mesures fortes. La mise en œuvre du Grenelle de l'apprentissage constituera la pierre angulaire de notre stratégie en la matière. **En matière de formation**, ce budget est également l'occasion de créer **un programme de formations courtes orientées vers l'emploi** (4,5 M€ d'autorisations d'engagement) qui bénéficiera à 3 000 stagiaires en 2016. L'action en faveur de l'emploi se déclinera également par une approche territoriale la plus opérationnelle possible, dans les bassins d'emplois. La signature prochaine avec l'Etat de la déclinaison régionale du plan 500 000 emplois sera sans doute l'occasion d'adapter les budgets en la matière.

Trop longtemps ignorée, **la ruralité sera au cœur de l'action de la Commission « Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement »** dont l'enveloppe dédiée s'élève à **96,1 M€ de crédits de paiement**. Ainsi, la politique de contractualisation avec les territoires sera réorientée vers les zones rurales, avec notamment un programme de 15 M€

dont 10 M€ pour les intercommunalités et 5 M€ en faveur des petites communes et 2016 permettra de préparer le plan ruralités qui sera présenté au budget supplémentaire, en juin prochain. Nos territoires devront en particulier porter des projets essentiels pour la transition énergétique que la Région entend soutenir avec force.

La priorité accordée au monde rural relèvera dans l'ensemble des politiques publiques sectorielles, et pas seulement de la commission dédiée. Ainsi, les objectifs fixés à la Commission « Transports, mobilité, infrastructures », avec 251,42 M€, s'articulent autour de quatre enjeux. En premier lieu, l'année 2016 sera celle de **la négociation d'une nouvelle convention avec la SNCF**. A cet égard, il s'agira de s'interroger sur la maîtrise des charges du fonctionnement du réseau, la dynamisation des recettes et la qualité de service rendus aux usagers. Par ailleurs, la préparation **du transfert des transports interurbains des Départements à la Région au 1^{er} janvier 2017, et des transports scolaires au 1^{er} septembre 2017** constituera le deuxième enjeu de 2016 en matière de transports. Le troisième axe de cette politique visera à **l'élaboration d'un schéma routier d'intérêt régional** contribuant au désenclavement et aux mobilités sur tout le territoire régional, forte exigence formulée tout au long de la campagne par les territoires ruraux. Enfin, une réflexion sur **une politique d'animation des gares** sera lancée.

La nouvelle majorité entend également porter avec force les valeurs de l'éducation qui constituent le socle de la vie en société. Concernant la Commission « Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage scolaire, civisme » dont l'enveloppe dédiée s'élève à 193,12 M€, la Région favorisera ainsi **le développement des valeurs de civisme** et la reconnaissance des bacheliers méritant par la mise en place **d'une aide au mérite de 900 € pour ceux qui obtiennent une mention « très bien »**. La Région entend reconnaître le mérite alors même que l'Etat se désintéresse de cette notion essentielle pour notre société. En outre, notre collectivité poursuivra **la construction de nouveaux lycées** pour répondre au dynamisme démographique, tout en assurant de bonnes conditions d'études pour les lycéens des établissements régionaux. C'est en ce sens que **399 M€ d'autorisations pluriannuelles** sont ouvertes dans le cadre de ce premier budget, afin d'assumer nos responsabilités en matière de construction / réhabilitation / aménagement et sécurisation des lycées et les engagements pris antérieurement dans le cadre du Programme d'Investissement des Lycées 2011/2016 auprès du monde éducatif.

Ces valeurs sont également portées par la diffusion culturelle et sportive. En 2016, trois ambitions structureront notre action en matière de culture. Le budget consacré à la **Commission « Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarité », 55,31 M€** permettra de **maintenir notre effort en matière culturelle**, au service du dynamisme culturel et artistique des Pays de la Loire, de **préparer le transfert et les travaux du CREPS** (Centre régional d'expertise et de performance sportive) et de **favoriser une politique du bénévolat active et riche** sur tout le territoire (Fondation du bénévolat). L'engagement en faveur du bénévolat sera en effet un axe fort et nouveau de la Commission car il favorise la solidité des structures associatives essentielles à la vie en société.

Enfin, **la Commission « Agriculture, agro-alimentaire, forêt, pêche et mer »** dont l'enveloppe s'élève à **59,6 M€** sera chargée de mettre en œuvre **le Plan d'actions prioritaires pour l'agriculture**, adopté lors de la session du 26 février 2016 et d'affirmer notre **ambition pour la pêche**, dont la mise en place du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) constitue la première étape.

S'agissant de la Commission « Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale », dotée de 354,36 M€ de crédits de paiement, soit 229,36 M€ hors dette et frais financiers, la politique internationale de la collectivité sera profondément refondue : la « diplomatie régionale » aujourd'hui constituée d'interventions culturelles, sociales et de santé dans différents pays sera réorientée avec un engagement marqué **en faveur du développement économique. L'ambition européenne** de la Région des Pays de la Loire sera réaffirmée par le renforcement du bureau de Bruxelles, ce qui nous permettra d'être plus présent au sein des instances européennes.

Au plan des ressources humaines, la stabilisation de la masse salariale constitue un objectif affiché. Elle ne sera obtenue qu'avec la mise en œuvre d'une politique des ressources humaines ambitieuse et moderne, tirant notamment profit des technologies numériques.

En ce qui concerne la **Commission « Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche » (136,41 M€)**, la priorité sera donnée à **l'innovation**, avec la rédaction du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation au cours de l'année 2016, à **la simplification**, avec une refonte de nos dispositifs au bénéfice d'une plus grande clarté pour les entreprises et enfin à **l'efficacité**, avec un audit des aides qui sera lancé pour en apprécier la pertinence et le coût. Le numérique prendra une place particulière dans la recherche de l'innovation considérant que la Région devra mettre de la cohérence dans les dispositifs existant pour mieux mobiliser toute la filière qui est l'avenir de ces territoires.

Ainsi, l'année 2016 conjuguera rigueur et ambition : rigueur car l'état des finances régionales l'exige et ambition car l'espoir suscité par les élections de décembre dernier l'impose. Dès ce premier budget, la nouvelle majorité régionale entend porter haut les ambitions pour notre région et marquer, par des orientations fortes, ces politiques.

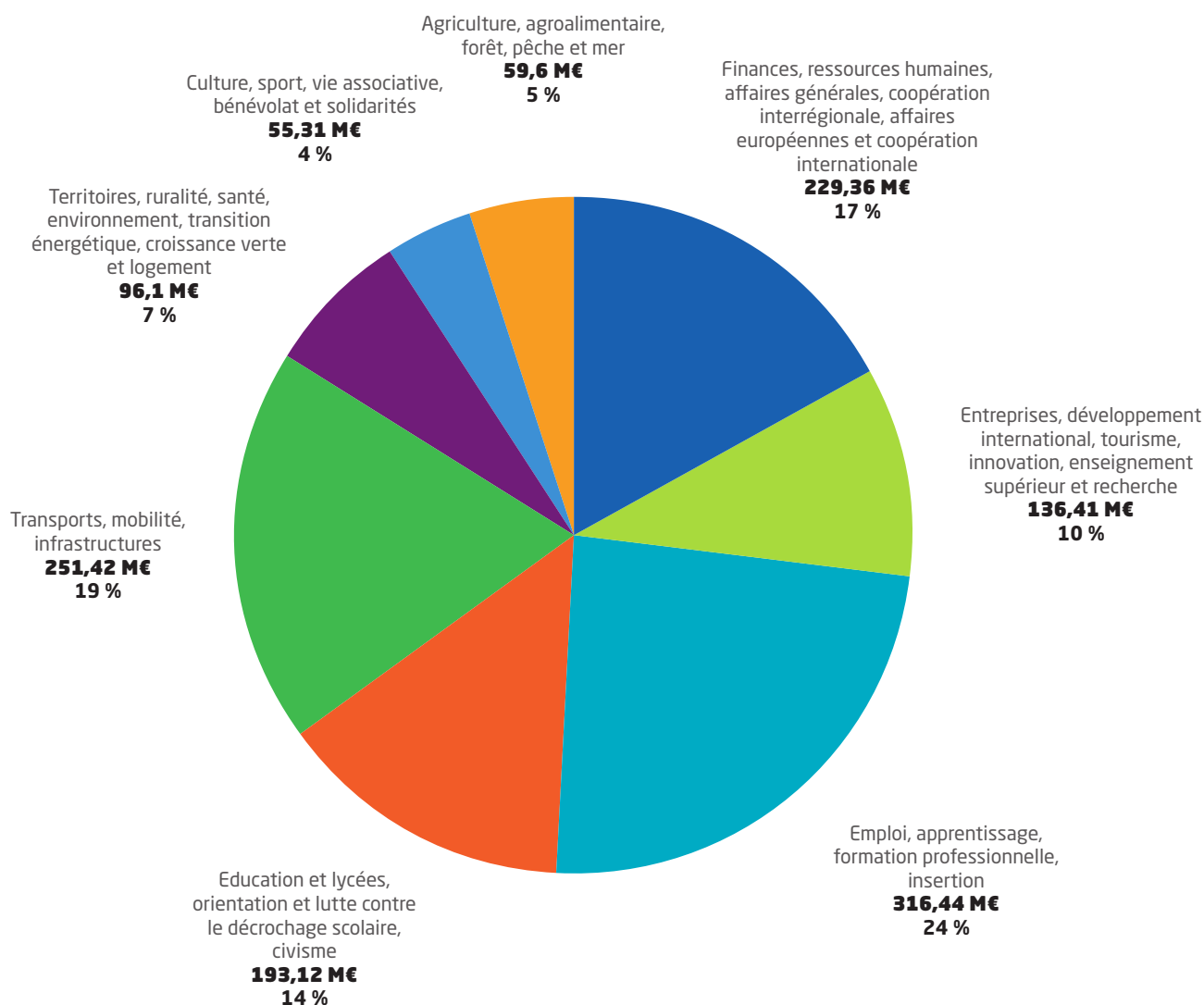
LES AUTORISATIONS BUDGETAIRES 2016

Les grands équilibres du budget primitif 2016

Le budget primitif proposé pour 2016 comporte 1 462,76 M€ de dépenses et recettes réelles (hors gestion active de la dette), en baisse de 3,63 % par rapport à 2015.

Hors frais financiers et remboursement du capital de la dette, le budget 2016 par commission s'établit de la façon suivante :

BP 2016 par commission en M€ (hors dette et frais financiers)

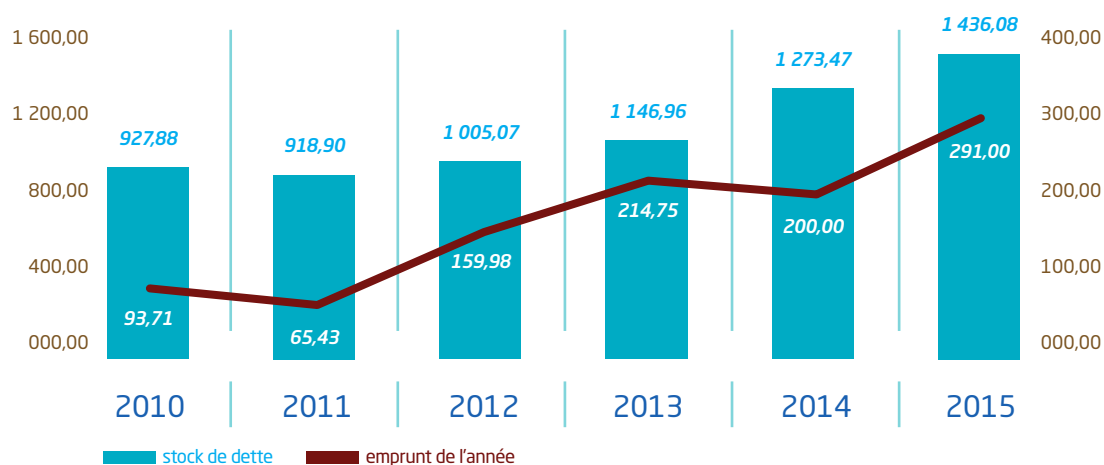


Une stratégie budgétaire reposant sur la maîtrise des dépenses pour en stopper la course en avant

Avant d'aborder les grandes orientations qui concourent à l'équilibre du budget primitif 2016, il convient de revenir plus précisément sur les conditions d'élaboration de ce budget dont les contours sont très largement conditionnés par la prise en compte de deux facteurs majeurs :

- D'une part, un contexte budgétaire contraint par des recettes en baisse : comme cela a déjà été mentionné dans le cadre du Débat d'orientations budgétaires, cette nouvelle année sera fortement impactée par le plan d'économies de 50 Mds€ décidé par le Gouvernement en 2014. Ce plan se traduit par une nouvelle perte de 22,7 M€ de la DGF régionale alors même que les régions sont devenues fortement dépendantes des dotations de l'Etat (elles représentent près de 25 % de nos recettes de fonctionnement en 2016). A cet égard, dans un rapport qu'il a examiné le 24 mars dernier, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe s'inquiète du recul de la latitude des collectivités territoriales pour fixer le taux et l'assiette des impôts locaux. Il recommande d'y mettre fin et de « restaurer la latitude des collectivités locales dans les cas où elle a déjà été supprimée ». La Région devra ainsi composer avec un niveau de recettes inférieur à celui du compte administratif anticipé 2015. Pour autant, notre majorité ne choisira pas le chemin de la facilité et ne mobilisera donc pas le dernier levier fiscal dont elle dispose, à savoir la taxe sur les cartes grises.
- D'autre part, le poids d'une gestion financière déraisonnée sur la période qui vient de s'achever. A cet égard, l'évolution de l'endettement sur ces dernières années est particulièrement édifiante. L'encours de dette a ainsi augmenté de 508 M€ de 2010 à 2015, pour atteindre 1,43 Mds soit une augmentation de 55 % en 5 ans. Le recours à l'emprunt est passé de 94 M€ en 2010 à 291 M€ en 2015. Au surplus, le niveau des restes à payer au 31 décembre 2015 s'élève à 1,75 Mds sans compter la non budgétisation d'au moins 478,8 M€ pour réaliser des projets engagés, aussi bien pour les lycées (392 M€), pour les sports (41 M€ pour le CREPS), pour l'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage (36,2 M€) ou l'enseignement supérieur (9,9 M€).

Evolution du stock de dette et du recours à l'emprunt



Cette gestion, qui a pour effet de grever considérablement nos marges de manœuvre ainsi que les finances régionales sur les prochaines années, nous conduit à un effort sans précédent sur les engagements pluriannuels votés à l'occasion de ce budget. **Ainsi, afin de ne pas obérer l'avenir de notre collectivité ni celui des Ligériens, les nouvelles autorisations pluriannuelles, hors rattrapage, sont revues à la baisse.** Notre stratégie vise à épurer le stock des engagements passés et à assainir les finances en diminuant le volume des engagements.

En raison de la stratégie financière de la précédente majorité qui a contracté des engagements sans se soucier des logiques financières, notre responsabilité est désormais d'assumer cet héritage et de redresser les finances régionales. Le montant des restes à payer estimés au 31/12/2015 s'élève à 1 753 M€ en investissement et 450 M€ en fonctionnement. En intégrant comme cela est expliqué dans l'encart ci-dessous les autorisations de programme qui auraient dû être votées au titre d'opérations déjà lancées, **en réalité, les restes à payer s'élèvent à 2 232 M€ en investissement.**

Notre collectivité s'engage à l'occasion de ce premier budget dans une opération de vérité sur les engagements pluriannuels en investissement. Jusqu'à présent, et en contradiction avec les principes d'une gestion en AP/CP, les opérations d'envergure comme la construction d'un lycée ou d'un Centre de Formation d'Apprentis, ne faisaient pas l'objet d'un vote d'AP sur la totalité du coût de l'opération mais sur seulement une partie de celle-ci, diminuant ainsi artificiellement le montant des restes à payer.

Au total, se sont plusieurs centaines d'opérations qui sont concernées par cette pratique. Or ces opérations concernent des compétences obligatoires ou constituent le cœur des compétences des régions (travaux dans les EPLE, apprentissage notamment) pour lesquels les besoins sont avérés. Parce que la Région s'est engagée auprès de ses différents partenaires et parce que revenir sur ces engagements nuirait à la nécessaire continuité de l'action publique, elles devront être menées jusqu'à leur terme.

Ainsi, au titre de cet exercice, le vote d'un montant évalué à ce stade à 479 M€ d'autorisations de programme est nécessaire afin d'intégrer dans la programmation budgétaire pluriannuelle ces opérations déjà en cours sans que les autorisations de programme n'aient été votées dans leur intégralité. Ces 479 M€ se déclinent de la façon suivante :

- 392 M€ pour les lycées et le Programme d'Investissement des Lycées
- 36,225 M€ pour les opérations de construction et de réhabilitation liées notamment aux Centres de Formation des Apprentis
- 9,92 M€ pour le campus de Saumur
- 40,65 M€ pour le Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS)

Sur la section de fonctionnement, la conduite adoptée est la même. **Le montant des autorisations d'engagement s'élève à 537,86 M€ en 2016, soit une baisse de 143,01 M€ (- 21 %) par rapport à l'année dernière.** Ce sont autant de crédits de paiement qui ne grèveront pas les finances régionales sur les prochaines années. Il s'agit de préparer dès aujourd'hui les conditions du retour à une situation financière saine demain.

En termes de crédits de paiement de fonctionnement, afin de préserver un niveau d'épargne à la hauteur des ambitions régionales en investissement et dans un contexte de tension sur la section de fonctionnement, les charges font l'objet d'un encadrement plus strict que par le passé. La progression des dépenses de fonctionnement est en recul par rapport au budget primitif 2015 (- 0,47 %), s'établissant à 815,73 M€. Or, le BP 2015 n'incluait pas les dépenses liées au transfert de compétences issu de la loi « formation professionnelle » du 5 mars 2014 d'un montant de 8,65 M€. **Ainsi à périmètre constant, les dépenses de fonctionnement de BP à BP diminuent en réalité de 1,51 %.**

Cette situation témoigne d'un réel effort de maîtrise de nos dépenses sur les politiques publiques, alors même que des facteurs exogènes viennent contraindre à la hausse nos dépenses (évolutions législatives et réglementaires avec l'alignement progressif des taux de cotisations aux caisses de retraite, revalorisation des grilles indiciaires des cadres de catégories B et C), sans compter l'impact de la progression structurelle de la masse salariale (l'effet « glissement vieillesse technicité ») ou encore celui des mesures de bonne gestion comptable et prudentielle comme le provisionnement des créances à risques.

Hors dépenses obligatoires (fonctionnement du réseau de transport régional, rémunération et protection sociale des stagiaires, aide aux employeurs d'apprentis), et compétences dont la Région entend se saisir pleinement afin d'assumer ses responsabilités (démarches individuelles de formation et validation des acquis d'expérience, aides sociales en matière d'éducation, gestion de l'eau dans les bassins versants, santé publique, vieillissement et politique du handicap, autonomie des jeunes et programmes liés à la politique culture), l'ensemble de nos autres programmes participent à cet effort de redressement.

Par ailleurs, dans un objectif d'exemplarité, la Région a engagé des efforts en interne pour optimiser les moyens budgétaires de fonctionnement et de communication de l'institution régionale contribuant ainsi à diffuser une culture de gestion exigeante au sein de la collectivité. C'est notamment le cas des dépenses relevant des moyens généraux avec un pilotage étroit de notre parc automobile ou encore une attention particulière portée aux frais d'affranchissement ainsi qu'aux adhésions de la collectivité à des organismes extérieurs. Il est également mis fin à la représentation de la Région au Burundi. Le budget de la communication est lui aussi en forte réduction par rapport aux années précédentes : une baisse de 15% des dépenses a été appliquée, soit une économie de **1,47 M€**.

Cet effort de rationalisation sur nos différentes politiques, la recherche de l'efficacité et de l'efficience de nos dispositifs conduisent à une nette amélioration du niveau de l'épargne brute par rapport à 2015. Celle-ci s'élève à 235,87 M€, soit une hausse de 8,46% (+ 18,39 M€).

A l'occasion de ce budget primitif, il est, par ailleurs, proposé d'inscrire **557,04 M€** de crédits annuels en investissement, (hors opérations financières et remboursement de la dette) au même niveau que celui de 2015 (557,19 M€).

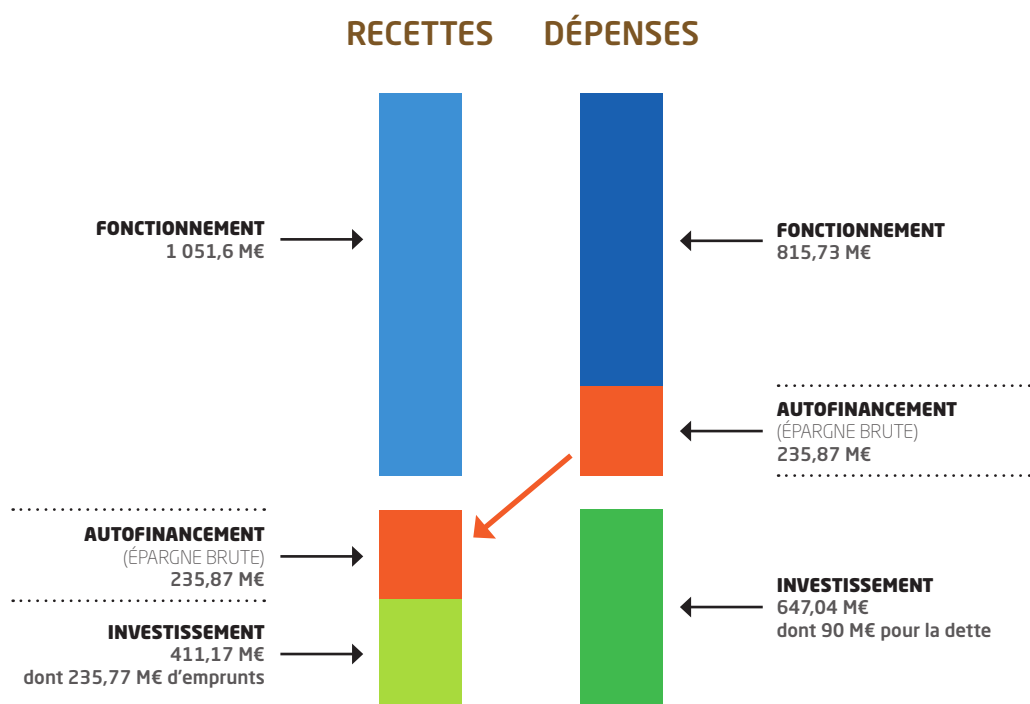
Seules quelques actions stratégiques pour la Région, comme les programmes de recherche régionaux ou interrégionaux, l'investissement en faveur des établissements dispensant des formations sanitaires et sociales ou des Centres de Formation aux Apprentis ainsi que la santé publique, le vieillissement et la politique du handicap, les équipements sportifs structurants d'intérêt régional voient leurs crédits progresser en 2016.

La hausse de l'épargne brute et les efforts menés sur l'investissement ont pour effet un moindre recours à l'emprunt, et ce, conformément à notre engagement. Ainsi, alors même que les crédits inscrits au titre de la gestion des fonds européens, hors FEADER, dont la programmation est particulière car calibrée afin d'éviter le dégagement d'office (tout crédit programmé non consommé dans les trois ans tombe) sont en hausse de 12,33 M€, **l'emprunt d'équilibre s'élève à 235,77 M€ contre 325,63 M€ en 2015, représentant une diminution de près de 90 M€ (- 27,6 %).**

En matière de recettes de fonctionnement, les inscriptions du BP 2016 sont en hausse par rapport à 2015 (+ 1,4 %). Toutefois cette progression est en trompe l'œil car le BP 2015 n'intégrait pas les recettes liées à la compensation des transferts de compétences en matière de formation professionnelle ainsi que les nouvelles recettes issues de la réforme du financement de l'apprentissage. En réalité, le panier de recettes 2016 est en net retrait par rapport à 2015 (1 051,6 M€ au BP 2016 contre 1 071,3 M€ au compte administratif 2015 anticipé). Comme cela sera évoqué plus longuement dans la partie du rapport consacrée aux recettes, la nouvelle ponction sur la DGF ainsi que les nouvelles recettes de la réforme du financement de la formation professionnelle dégradent la situation financière de la Région.

Ainsi, malgré un contexte budgétaire dégradé, grâce aux mesures prises, les ratios financiers tels qu'ils s'établissent dans le cadre de ce budget s'avèrent satisfaisants et en nette amélioration comparée à 2015. Le taux d'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est de 22,42 % et la capacité de désendettement s'élève désormais à 6,7 années, conséquence des engagements précédents.

Par conséquent, les grands équilibres budgétaires 2016 s'établissent de la façon suivante (hors gestion active de la dette) :



Les dépenses de l'institution régionale

Les dépenses de l'institution régionale s'établissent à 314,12 M€, toutes sections confondues, en diminution de 11,8 %. Hors opérations financières, ce montant est ramené à 170,19 M€.

Les dépenses de personnel seront contenues

La politique des ressources humaines de la Région contribuera à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le budget global des dépenses de personnel s'établit, avec ce budget primitif 2016, à près de 143,30 M€ et s'inscrit dans le cadre d'une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement : il représente une augmentation de 0,07% soit 0,1 M€ par rapport au BP 2015. L'évolution de la masse salariale se limite ainsi aux impacts budgétaires de mesures législatives contraintes ainsi qu'à l'effet « glissement vieillesse technicité » (GVT) des effectifs régionaux

Le BP 2016 ne prévoit pas de nouvelles créations de postes. Cependant, l'année 2016 se verra impactée par celles votées durant les exercices précédents. Ce sera notamment le cas pour les 53 postes accompagnant le transfert de la gestion des fonds européens et créés par décision modificative de 2013, budget supplémentaire de 2014 et budget supplémentaire de 2015. Les 53 recrutements correspondants se sont déroulés progressivement, dans un premier temps par des mises à disposition et dans un second temps par des intégrations de ces agents. En 2016, l'application en année pleine des rémunérations devrait représenter un surcoût de 1,2 M€ en comparaison avec l'exercice 2015.

Outre l'application de mesures contraintes, il est proposé de stabiliser les autres dépenses liées aux ressources humaines. Les dépenses de formation (0,72 M€), sont reconduites pour accompagner le développement de compétences des agents régionaux. Les principes du financement des prestations d'action sociale (1,4 % de la masse salariale) et de la subvention au comité des œuvres sociales (0,4 %), encadrées par une délibération de 2007, sont également reconduits.

Les charges de structure et de gestion seront diminuées grâce à la réduction sans précédent depuis 10 ans des dépenses de communication

Avec 21,36 M€, soit une diminution de - 5,34 %, les charges de structure et de gestion font l'objet d'une stricte maîtrise. En affichage, le budget communication semble stable en fonctionnement puisqu'il s'établit à 6,56 M€ au même niveau que 2015. Toutefois, en réalité, dans un souci de transparence et de lisibilité, l'intégralité des dépenses de communication qui figuraient jusqu'à présent dans les dépenses liées aux politiques publiques ont été intégrées au budget communication (et donc supprimées des budgets dédiés aux autres commissions) après avoir subi une baisse de 15%. Cela a eu pour effet de générer une économie de 1,47 M€. **Ainsi, pour la première fois depuis plus de 10 ans, le budget de la communication est en diminution.**

En matière d'investissements immobiliers, il est prévu une inscription de 0,78 M€ en crédits de paiement. Par ailleurs, il est également prévu une enveloppe de 0,08 M€ en investissement et de 0,1 M€ en fonctionnement en faveur du Schéma directeur des systèmes d'information.

Une inscription de 10 M€ d'autorisations de programme est également reconduite au titre des dépenses imprévues, ainsi que 2 M€ d'autorisations d'engagement.

Les opérations financières

Une inscription de 143,93 M€ de crédits de paiement est proposée au titre de ce budget primitif pour couvrir les opérations financières de la collectivité.

Ce montant recouvre principalement l'annuité de dette, évaluée à 90 M€ en 2016, enregistrant une diminution de plus de 36 % par rapport au budget primitif 2015. L'année 2015 a en effet été marquée par le remboursement du premier emprunt obligataire contracté en 2009 auprès des particuliers.

Autre inscription constituant l'annuité de la dette, les frais financiers prévisionnels proposés dans le cadre de ce budget primitif s'établissent à 35 M€. Comme chaque année, la couverture de cette dépense fait l'objet d'une prévision prudente, en raison de son caractère obligatoire. Pour 2016, ce poste de dépense a été évalué à la baisse (- 12,5 % par rapport au budget primitif 2015) pour deux raisons.

En premier lieu, l'emprunt d'équilibre de 2016 est nettement inférieur à celui de 2015. De plus, le vote du BP intervenant en avril, seules deux échéances de frais financiers liées aux nouveaux emprunts 2016 seront à verser (contre quatre les années précédentes).

Cette dotation couvre aussi l'hypothèse d'une éventuelle dégradation des conditions du crédit, bien que d'une part, un tel scénario aurait des conséquences limitées compte-tenu de la structure particulièrement sécurisée du stock de dette régional et que d'autre part, la politique monétaire menée par la Banque Centrale Européenne conduit plutôt à la poursuite de taux bas.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique d'ingénierie financière au service de l'économie, les inscriptions relatives aux provisions s'établissent à 3 M€ afin de mettre en œuvre le choix prudentiel de la collectivité régionale de provisionner les créances comportant un risque significatif de difficultés de recouvrement.

En outre, 6,58 M€ de crédits annuels dont 1,1 M€ en investissement et 5,48 M€ en fonctionnement sont inscrits en prévision d'opérations diverses susceptibles d'impacter la comptabilité de l'ordonnateur : admissions en non-valeur, extinctions de créances et annulations de titres sur exercice clos. Les créances éteintes et celles à admettre en non-valeur, présentées par le Payeur Régional seront, en tout état de cause, soumises à l'approbation préalable de l'Assemblée. De même, 0,04 M€ sont prévus au titre des intérêts moratoires.

Pour mémoire, les opérations financières ne comprennent pas les écritures budgétaires nécessaires à la comptabilité des opérations de gestion active de la dette (principalement les mouvements de capitaux sur emprunts revolving dans le cadre de la gestion de trésorerie) pour lesquelles 200 M€ de recettes et autant de dépenses d'investissement sont proposées en mouvements réels. Comme les opérations d'ordre, ces crédits sont exclus de l'analyse financière et de la présentation des conditions de l'équilibre budgétaire compte tenu de leur neutralité.

Par ailleurs, 4,1 M€ sont prévus en fonctionnement pour faire face aux dépenses liées à notre contribution au Fonds de Péréquation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Enfin une dépense de 5,19 M€ est inscrite en investissement pour rembourser la moitié du prêt à taux zéro contracté en 2015 auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Outils des politiques publiques

Les CP proposées au titre de cette politique s'établissent à 3,6 M€.

La politique de soutien à l'audiovisuel régional se verra également confortée en 2016, avec l'inscription de 0,58 M€ de crédits de paiement, qui permettront de renouveler les contrats d'objectifs et de moyens avec les télévisions locales. 0,2 M€ de crédits de paiement sont également inscrits en vue de soutenir financièrement diverses initiatives de proximité participant au renforcement de la vie démocratique locale et régionale. La dotation du Fonds régional d'intervention, d'études et de promotion est stabilisée au niveau de 2015, soit 0,1 M€ en crédits de paiement comme en autorisation d'engagement.

Par ailleurs, 2,5 M€ sont prévus en investissement pour le paiement du dernier tiers du ticket d'entrée à l'Agence France locale.

Enfin, avec des crédits de paiement de 0,18 M€, il est proposé de poursuivre, dans le cadre du soutien aux partenaires sociaux, le financement des organisations syndicales de salariés représentées au sein du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, et d'associer plus largement les partenaires sociaux à l'élaboration et au suivi des politiques publiques régionales.

LES RECETTES DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget primitif 2016 propose une inscription de 1 051,6 M€ de recettes de fonctionnement et de 175,40 M€ de recettes d'investissement, soit un volume total de recettes réelles de 1 227 M€.

Une comparaison de budget primitif à budget primitif permettrait de conclure à une évolution des recettes régionales de + 2,92 % (+ 1,40 % en fonctionnement et + 13,10 % en investissement) par rapport au budget primitif 2015.

On pourrait également penser que cet exercice s'inscrit en rupture avec le budget primitif 2015 qui ne devait sa stabilisation des recettes totales qu'à la forte croissance des recettes d'investissement (+ 20 %) tandis que la section de fonctionnement, subissait, pour la 2^e année consécutive, une baisse des recettes plus conséquente que celle connue en 2014 (- 0,2 % au budget primitif 2014 et - 2,2 % au budget primitif 2015).

Or cette conclusion est erronée et ne reflète pas la réalité des contraintes qui pèsent sur les ressources régionales. Une comparaison entre les inscriptions du budget primitif 2016 et les chiffres - encore prévisionnels - du compte administratif 2015 met en exergue un constat plus alarmant s'agissant des ressources régionales qui accuseront une baisse substantielle en 2016.

Le réalisé prévisionnel 2015 porte sur des recettes totales d'un montant de 1 242,98 M€ tandis que les prévisions du budget primitif 2016 anticipent un volume global de recettes réelles de 1 227 M€ soit une baisse anticipée de 1,30 %.

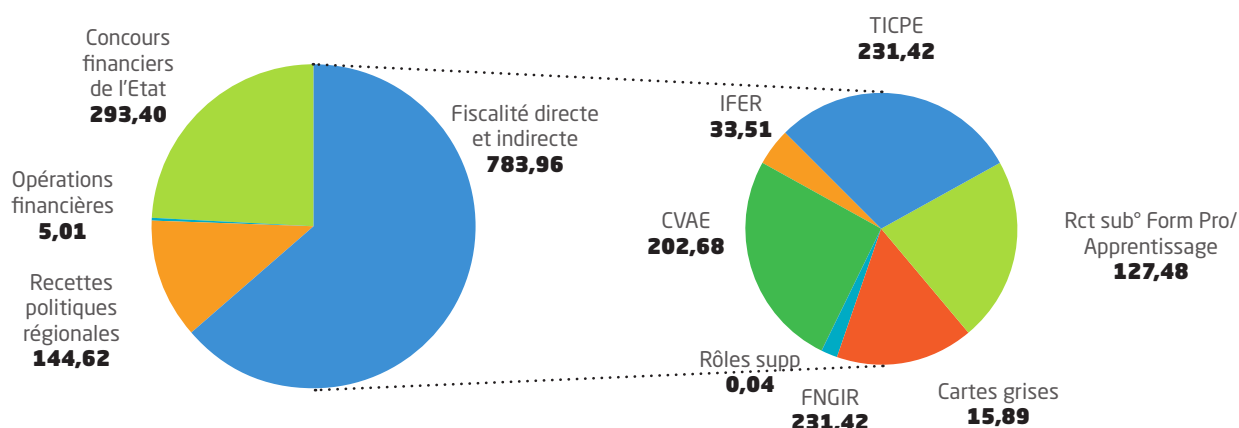
S'agissant des recettes de fonctionnement, plusieurs facteurs expliquent cette baisse.

- La poursuite de la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (- 22,7 M€ en 2016, par rapport à 2015 soit une baisse de - 10,8 %). Entre 2014 et 2016, le manque à gagner cumulé pour la Région du fait du désengagement de l'État depuis 2014, atteint 95,1 M€
- Une baisse attendue du produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de - 1,6 % par rapport au réalisé 2015 (soit une baisse en volume de plus de 3 M€), confirmant ainsi le caractère erratique de cette recette qui rend difficile le travail d'anticipation et de prévision
- Une réforme du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage qui continue à produire ses effets en 2016. Malgré la création de nouvelles ressources fiscales venant réduire la dépendance de la Région vis-à-vis des concours financiers de l'État, cette réforme n'a pas été neutre pour les recettes régionales qui ont accusé une perte substantielle en 2014. Le dynamisme de ces nouvelles ressources se révèle décevant en 2016 et ne permettra pas de retrouver, à court terme, les volumes constatés avant la réforme
- Une évolution atone de la fiscalité indirecte à pouvoir de taux. L'architecture de la fiscalité indirecte régionale est exposée aux aléas économiques et à la lenteur de la reprise. Malgré la baisse des prix à la pompe observée depuis plusieurs mois en Pays de la Loire comme au niveau national, la lenteur de la reprise économique ne favorise pas la consommation des mé-

nages en matière de carburants, ou de changement de véhicules. Les politiques incitatives menées par la Région en faveur des modes de transport doux (développement et modernisation du service public ferroviaire, soutien aux projets d'équipements multimodaux et de transports collectifs, exonération de taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules dits « propres »...) ont également pour effet de réduire les assiettes de ces fiscalités indirectes.

S'agissant des recettes d'investissement, le budget primitif 2016 anticipe une croissance de + 13,10 % par rapport au budget primitif 2015. Une évolution qu'il convient de relativiser, au regard du réalisé 2015 (+ 2,15 %), tenant, pour l'essentiel, aux nouvelles responsabilités de la Région en tant qu'autorité de gestion des politiques européennes.

Budget primitif 2016 - Recettes (en M€)



Des concours financiers en baisse, marqueurs du désengagement de l'Etat vis-à-vis de la Région

En 2016, la Région des Pays de la Loire doit faire face à une nouvelle baisse des concours financiers de l'Etat (- 9,35 %, en cumulant la section d'investissement et de fonctionnement, par rapport au budget primitif 2015) principalement liée à la contribution des collectivités locales aux efforts de redressement des comptes publics de la Nation, demandée par le Gouvernement et se traduisant par une nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Depuis 2013, les collectivités locales subissent de plein fouet les conséquences de la baisse de leur Dotation Globale de Fonctionnement, une baisse décidée par le Gouvernement dans le cadre de son plan d'économies, qui engendre de graves difficultés financières pour les collectivités et réduit progressivement leur capacité à investir.

A travers la loi de finances initiale pour 2016, le législateur a confirmé une nouvelle baisse de la DGF au titre de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques.

Cette diminution d'un montant de 3,67 Mds € impactera les collectivités locales selon une clé de répartition identique à 2015 (baisse répartie entre les différentes catégories de collectivités à proportion de leurs recettes totales) et rappelée ci-dessous :

Bloc communal	Départements	Régions	TOTAL
2,071 Mds€	1,148 Mds€	0,451 Mds€	3,67 Mds€

Il convient de rappeler que la DGF ne constitue ni un droit ni un privilège concédé par l'Etat aux collectivités locales sur lequel il pourrait revenir à son gré. Il s'agit d'une recette qui n'est que la stricte conséquence des transferts de compétences successifs issus du processus de décentralisation. Aussi, faire de cette dotation une variable d'ajustement du budget étatique destiné à compenser la propre incapacité de l'Etat à réduire ses dépenses, menace la pérennité du financement des compétences transférées au fil des lois de décentralisation.

Au regard de ces dispositions législatives, la Région anticipe une baisse de sa DGF de 22,7 M€. Aussi, il est proposé une inscription budgétaire d'un montant de 208,87 M€ contre 231,55 M€ au budget primitif 2015.

La Dotation complémentaire Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)

Dans le cadre de la réforme fiscale de 2010 qui a entraîné la suppression de la taxe professionnelle, et afin de garantir le niveau de ressources des Régions avant et après la réforme, deux mécanismes ont été mis en place :

- Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) qu'il conviendra de développer ultérieurement lorsque sera abordé la fiscalité directe régionale
- Une Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) financée par l'Etat ;

Pour chaque Région, le panier de ressources 2010 avant réforme a été comparé avec le panier de ressources 2010 après réforme, ce qui a permis de déterminer les collectivités « gagnantes » et « perdantes ». L'Etat verse en conséquence une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle répartie entre les Régions perdantes au prorata de leur poids respectif dans le volume total des pertes. Notre Région est bénéficiaire de cette dotation depuis 2011.

Le montant de DCRTP est figé depuis 2014. Aussi, une inscription équivalente au montant définitivement notifié en 2015 est donc proposée au budget primitif 2016 soit 15,87 M€.

La Dotation Générale de Décentralisation (DGD)

Depuis 2009, la DGD ne fait plus l'objet d'aucune indexation. Autrement dit, le montant de DGD allouée aux régions est reconduit, chaque année à l'identique, hors mesures nouvelles destinées à compenser de nouveaux transferts de compétences.

Le réalisé prévisionnel 2015 fait état d'un montant de 18,28 M€.

L'instruction relative aux compensations financières des transferts de compétences publiée par la Direction générale des collectivités locales, en date du 7 janvier 2016 confirme que les transferts de compétences prévus en 2016 seront intégralement compensés sous forme de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

Cette instruction confirme donc la reconduction du montant 2015, en raison du principe de non indexation.

Par conséquent, il est proposé d'inscrire une recette de 18,28 M€, correspondant à la notification définitive de 2015.

Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)

Le FCTVA est une dotation de l'Etat qui vise à compenser les dépenses d'investissement réalisées par les bénéficiaires du fonds qui ne sont pas assujettis à la TVA (dont les collectivités territoriales). Le taux a été revalorisé en 2015 à 16,404 % applicable au 1^{er} janvier 2016.

Dans le cadre du budget primitif 2016, il est proposé, en investissement, une inscription de 20 M€.

La Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES)

Depuis le 1^{er} janvier 1986, la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES), instituée par les lois des 7 janvier et 22 juillet 1983 organisant les transferts de compétences en matière d'enseignement, est attribuée aux régions pour compenser les dépenses d'équipement et d'investissement des lycées transférés aux régions.

Conformément à l'article L. 4332-3 du code général des collectivités territoriales, cette dotation étant affectée, elle ne peut être mobilisée que pour financer les dépenses d'investissement telles que les dépenses liées à la reconstruction, aux grosses réparations, à l'équipement à l'extension et à la construction des lycées.

A l'instar de la dotation globale de fonctionnement, la dotation régionale d'équipement scolaire est totalement déconnectée des enjeux propres à chaque territoire régional et notamment des enjeux démographiques auxquels est confrontée, plus spécifiquement, la Région des Pays de la Loire. Le dynamisme démographique ligérien qui exige de la part de l'administration régionale, une politique d'envergure en faveur des lycées, rend ainsi dérisoire le montant de cette dotation qui, gelée depuis 2008, demeure inférieure au montant des dépenses d'investissement réellement engagées par la Région.

Au regard de ces développements, il est proposé d'inscrire au budget primitif 2016, un montant de 23,12 M€ soit un montant identique à celui des exercices précédents.

Les allocations compensatrices de fiscalité

Suite à la réforme de la fiscalité locale, deux dotations de compensation d'exonérations fiscales ont été créées : la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE) qui englobe l'ensemble des allocations compensatrices existant sur les anciennes fiscalités, et une dotation de compensation des exonérations de CVAE, instaurée pour mettre en évidence la perte de recettes de CVAE découlant des anciennes mesures d'exonérations fiscales décidées par l'Etat.

S'agissant de la DTCE, cette dotation est née de la fusion de l'ensemble des allocations compensatrices qui avaient été instaurées pour compenser la perte de recettes découlant des mesures de dégrèvements et d'exonérations décidées par l'Etat sur les anciennes fiscalités régionales (taxe professionnelle, taxes foncières, taxe d'habitation). Cette dotation a vocation à disparaître progressivement car elle est utilisée comme une variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat. En effet, pour respecter l'objectif de gel à 0 % de l'ensemble des concours financiers aux collectivités, tout en augmentant certains postes de dépenses (comme par exemple les dotations de péréquation), l'Etat minore chaque année le volume global consacré à cette DTCE.

En 2016, le montant attendu au titre de cette recette est estimé à 7,2 M € pour les Pays de la Loire, ce qui traduit une diminution de 9,51 % par rapport au budget primitif 2015.

Les ressources fiscales

L'année 2015 a été marquée par l'achèvement de la réforme du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage qui a occasionné un bouleversement profond s'agissant de l'architecture des recettes de la Région. En effet, cette réforme a eu pour effet de transformer en fiscalité indirecte, des recettes auparavant existantes sous forme de dotations et de recettes de politiques publiques. Depuis la réforme de la taxe professionnelle de 2010, il s'agit de la réforme la plus importante en matière de ressources régionales.

En 2016, la fiscalité régionale devrait s'établir à 783,96 M€ (dont 39,7 M€ en section d'investissement) contre 755,47 M€ au budget primitif 2015 soit une augmentation de 3,77 %.

Toutefois, comme évoqué en introduction de ces développements, une comparaison de budget primitif à budget primitif ne reflète pas la réalité des contraintes pesant sur les ressources régionales. Au regard du réalisé 2015, les inscriptions 2016 anticipent une baisse de la fiscalité locale de près de 1 M€.

La fiscalité directe (CVAE + IFR) se révèle la plus impactée du fait d'une baisse anticipée de la CVAE de près de 3,16 M€, tandis que la fiscalité indirecte à pouvoir de taux (composée de la Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Energétiques (TIPCE) et de la Taxe sur les Certificats d'Immatriculation des Véhicules (TCIV) se révèle particulièrement atone.

La fiscalité directe sans pouvoir de taux : une baisse annoncée confirmant le caractère erratique de ces ressources

La suppression en 2010, de la taxe professionnelle qui a entraîné, en parallèle, la réallocation des parts régionales de taxes foncières à d'autres niveaux de collectivité, a profondément et durablement bouleversé l'architecture fiscale régionale. S'agissant de sa fiscalité directe locale, la Région dispose d'un nouveau panier de recettes composé de :

- la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE),
- l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) ferroviaire,
- l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) répartiteurs téléphoniques,
- le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

Le produit attendu au titre de la fiscalité directe devrait s'établir à 252,12 M€ soit une baisse de - 0,38 % par rapport au budget primitif 2015 et, plus substantiellement, une baisse de - 1,4 % par rapport au réalisé 2015.

Cette minoration de la fiscalité directe sans pouvoir de taux s'explique principalement par l'anticipation d'une baisse de la CVAE (- 0,15 % par rapport au BP 2015 et - 1,64 % par rapport au réalisé 2015).

La Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

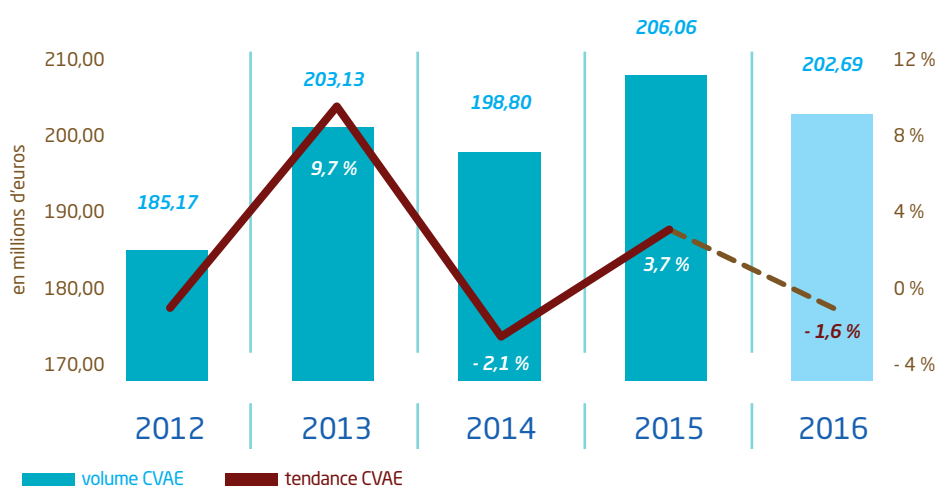
La CVAE est due par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €. Le montant brut de cette cotisation est égal à la valeur ajoutée retenue comme base d'imposition à laquelle est appliqué un taux unique national fixé à 1,5 %. Les Régions bénéficient de 25 % du montant total de la CVAE collectée au niveau national.

Son assiette fait de cette contribution une recette plus fortement dépendante des aléas de la conjoncture que ne l'était la taxe professionnelle. Cette situation avait ainsi conduit la Région à établir ses prévisions sur la base des projections d'évolution du PIB dans la mesure où croissance et valeur ajoutée sont fortement corrélées. Or, les 3 derniers exercices ont fait apparaître une surprenante déconnexion entre l'évolution de la CVAE et la réalité économique des territoires. La CVAE régionale a en effet connu des évolutions bien loin de celles enregistrées par le PIB régional (hausse de 9,7 % en 2013, chute de plus de 2 % en 2014 tandis que les prévisions 2015 anticipaient une nouvelle hausse de 3,7 %).

Pour 2016, les premières tendances communiquées par les services fiscaux anticipent une baisse de la CVAE par rapport à 2015. Cette baisse est estimée à - 1,64 % par rapport au produit 2015, confirmant dès lors **le caractère particulièrement volatile de cette recette et la difficulté à en analyser les déterminants**, y compris avec l'appui des services de l'État.

Le graphique ci-contre illustre le caractère erratique de cette recette fiscale.

L'évolution de la CVAE



Par conséquent, et conformément aux informations provisoires transmises par les services de l'Etat, il est proposé d'inscrire au budget primitif 2016 une recette de 202,68 M€.

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) est une contribution entrée en vigueur en 2011 au profit des différentes strates de collectivités territoriales en compensation de la taxe professionnelle. Elle s'applique essentiellement aux grandes entreprises françaises des télécommunications, de l'énergie et des transports (France Télécom, SNCF, EDF, ou RATP) qui s'avéraient finalement gagnantes avec la seule mise en place de la Contribution Economique Territoriale.

Cette imposition forfaitaire s'applique :

- aux éoliennes terrestres ou hydroliennes
- aux centrales nucléaires ou thermiques
- aux centrales photovoltaïques ou hydrauliques
- aux transformateurs électriques
- aux stations radioélectriques
- aux installations, aux stations de compression, de stockage et de canalisations de gaz
- au transport de l'hydrocarbure
- au matériel roulant utilisé pour le transport de voyageurs (dite «IFER ferroviaire »)
- aux répartiteurs principaux téléphoniques (dite « IFER télécom »).

Les Régions se sont vues attribuer ces deux dernières : l'IFER ferroviaire et l'IFER télécom.

Pour des raisons de prudence, compte tenu des difficultés à anticiper les évolutions de ces recettes, il est proposé de reconduire en 2016, les montants 2015 définitivement notifiés par l'Etat soit 11,76 M€ au titre de l'IFER ferroviaire et 21,75 M€ pour l'IFER télécom.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

Conformément aux dispositions de la Loi de finances initiale pour 2010, la Région perçoit depuis 2011 deux dotations permettant d'assurer le respect de la clause de garantie individuelle de ressources dans le cadre de la réforme fiscale.

En complément de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), inscrite au titre des dotations de l'État et présentée ci-dessus avec les autres concours financiers, la Région perçoit un reversement (FNGIR), inscrit au même titre que les produits de la fiscalité directe locale. Il s'agit d'un reversement des régions qui, contrairement aux Pays de la Loire, ont été bénéficiaires de la réforme.

Ce reversement est non indexé, par conséquent, il est reconduit à un montant identique à celui définitivement notifié par l'Etat en 2015 soit 15,89 M€

La Fiscalité indirecte avec pouvoir de taux : une évolution atone

Depuis la réforme de la taxe professionnelle, la capacité de la Région à agir sur ses recettes fiscales, tant sur le taux que sur l'assiette, s'est fortement réduite. Ainsi, la fiscalité à pouvoir de taux regroupe exclusivement des taxes indirectes que sont la Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Énergétiques (TICPE) et la Taxe sur les Certificats d'Immatriculation des Véhicules (TCIV) dite taxe sur les cartes grises. La Région des Pays de la Loire a choisi de ne plus lever la taxe sur les permis de conduire depuis 2004.

Le montant global estimé pour 2016 au titre de ces deux taxes est de 358,9 M€ dont 39,6 M€ pour la section d'investissement, soit une progression de + 4,63 % par rapport au budget primitif 2015. Toutefois, il convient de relativiser cette progression. En effet, l'année 2015 a été marquée par d'importants transferts de compétences, en matière de formation professionnelle, qui ont été compensés sous forme de TICPE.

Au moment de l'élaboration du budget primitif 2015, le montant de la compensation financière de ces transferts n'était pas encore connu, aussi, par prudence, le budget primitif 2015 reconduisait à l'identique la prévision de TICPE 2014. La compensation de ces transferts (soit près de 8,6 M€) n'a finalement été intégrée à la prévision de TICPE que dans un second temps, au moment de l'adoption du budget supplémentaire.

Aussi, une analyse à périmètre constant de l'évolution de la fiscalité indirecte avec pouvoir de taux impose de neutraliser ces transferts de compétences et révèle ainsi que le dynamisme de ces taxes n'est plus que de 1,2 % lorsque l'on compare le BP 2016 et le BP 2015. Ce dynamisme tombe à 0,67 % lorsque l'on compare la prévision 2016 avec le réalisé 2015.

Compte tenu de la structure des assiettes servant de base de calcul au produit de ces taxes (à savoir les ventes de véhicules automobiles, pour la taxe sur les cartes grises et la consommation de carburant s'agissant de la TICPE), le dynamisme de ces recettes est étroitement lié à l'évolution de la situation économique du territoire national. Ainsi, la Région anticipe une relative atonie de l'évolution de ces recettes en raison du contexte de crise économique qui ralentit le marché de l'automobile et affaiblit le niveau de consommation des ménages. Au-delà d'une situation conjoncturelle défavorable, le

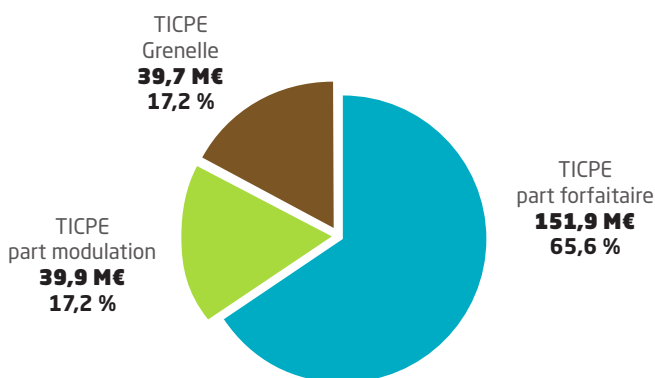
dynamisme des bases de fiscalité indirecte régionale est également remis en question par l'évolution positive des comportements en faveur des modes de déplacement doux, des véhicules de moindre puissance fiscale et consommant moins de carburants.

La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)

La TICPE est une fiscalité « partagée » entre plusieurs échelons institutionnels à savoir l'État, les Départements et - pour une moindre part - les Régions.

La taxe intérieure présente une structure complexe qui se décline en 3 parts distinctes :

Les différentes parts de TICPE hors financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle en M€



La part régionale dite « fraction »

Cette part a été instituée pour permettre aux Régions de financer les compétences transférées par l'État dans le cadre de la loi du 13 août 2004 en matière notamment de transferts de personnel des agents des lycées, de formations sanitaires et sociales, ou encore de formation professionnelle continue.

Elle est déterminée par l'application de tarifs fixés chaque année en loi de finances sur les ventes de carburants sur le territoire régional. Pour 2016, ces tarifs sont fixés à 4,29 centimes d'euros par litre pour le gazole et 6,08 centimes d'euros par litre pour les supercarburants.

Il s'agit d'une part forfaitaire qui n'évolue qu'au gré des transferts de compétences. Entre 2010 et 2014, cette fraction représentait un montant de 140,2 M€. Ce montant a été revalorisé en 2015 pour intégrer les transferts de compétences liés à la formation professionnelle prévus par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale.

La prévision 2016 anticipe une nouvelle valorisation de cette fraction destinée à intégrer le transfert du Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) et de prise en charge de la formation professionnelle au sein de la Maison d'arrêt du Mans.

La présentation de cette part forfaitaire permet de comprendre que la forte évolution de TICPE constatée entre le budget primitif 2015 et le budget primitif 2016 (+ 8,34 % en fonctionnement) est étroitement liée aux transferts de compétences survenus en 2015 et inscrits seulement au budget supplémentaire 2015, qui impliqueront, en parallèle, une augmentation des charges de fonctionnement.

La part modulation

Constatant le fort dynamisme des charges transférées, une capacité de « modulation » a été par la suite instaurée au profit des Régions. Celle-ci est néanmoins limitée à 1,77 centimes d'euro par litre pour les supercarburants et 1,15 centimes d'euro par litre pour le gazole.

A l'inverse de la part forfaitaire, cette part modulation est à même de rendre compte du dynamisme réel de la TICPE. Entre 2011 et 2015, cette part évolue en moyenne de + 0,47 % chaque année, démontrant le caractère très atone de cette recette.

Chaque année, depuis 2011 cette modulation est reconduite dans les mêmes proportions à l'instar de la grande majorité des Régions métropolitaines.

S'agissant de la section de fonctionnement, les recettes générées au titre de la part fraction et de la part modulation sont estimées à 191,75 M€ soit une progression de 2 % en neutralisant les transferts de compétences, par rapport au budget primitif 2015.

La part Grenelle

Depuis 2011, les Régions disposent d'une autre faculté de mobilisation de la TICPE dite « Grenelle » car née des mesures du Grenelle de l'environnement. Cette troisième part se matérialise par une capacité de modulation supplémentaire de 0,73 centimes d'euro par litre pour les supercarburants et de 1,35 centime d'euro par litre pour le gazole, dont le produit généré est exclusivement destiné au financement de grands projets d'infrastructures de transport durable ferroviaire ou fluvial. Chaque année, depuis 2011 cette modulation est reconduite dans les mêmes proportions à l'instar de la grande majorité des Régions métropolitaines.

Les recettes générées sont évaluées à 39,7 M€ en 2016, et seront imputées en section d'investissement.

Taxe sur les cartes grises

Comme en matière de TICPE, le produit de taxe sur les cartes grises est relativement atone. Le produit attendu en 2016 au titre de cette fiscalité indirecte est alors estimé à 127,5 M€ soit une légère progression de près de 0,40 % par rapport aux prévisions 2015.

La fiscalité indirecte sans pouvoir de taux, les ressources de substitution des recettes de la formation professionnelle et de l'apprentissage : un dynamisme décevant

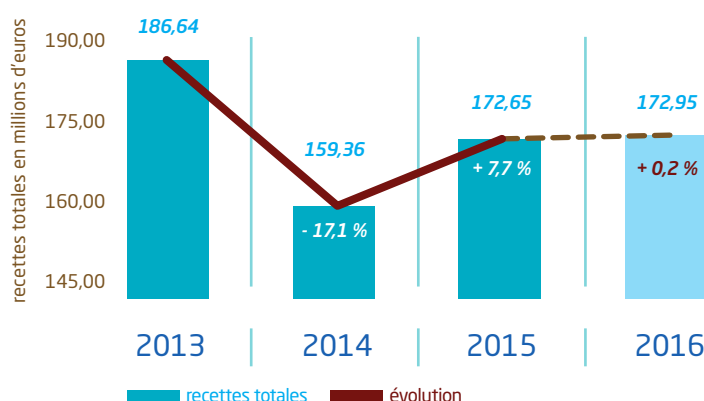
De la loi de finances rectificative de 2013, à la loi de finances initiale pour 2014 en passant par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, la réforme du financement de l'apprentissage a été menée à travers plusieurs véhicules législatifs successifs.

L'année 2015, à travers sa loi de finances initiale, marque l'achèvement de cette réforme qui a occasionné un bouleversement profond s'agissant de l'architecture des recettes de la Région. En effet,

cette réforme a eu pour effet de transformer en fiscalité indirecte, des recettes auparavant existantes sous forme de dotations et de recettes de politiques publiques.

Malgré la création de nouvelles ressources fiscales venant ainsi réduire la dépendance de la Région vis-à-vis des concours financiers de l'État, il convient de souligner que cette réforme n'a pas été neutre pour les recettes régionales qui ont accusé une perte substantielle en 2014. Le dynamisme des nouvelles ressources se révèle décevant en 2016 (+ 0,2 %) et ne permettra pas de retrouver, à court terme, les volumes constatés avant la réforme.

Les impacts financiers de la réforme du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage



Les nouvelles ressources de formation professionnelle et d'apprentissage se composent de 3 blocs distincts :

Les recettes de formation professionnelle

La loi de finances initiale pour 2014 a supprimé la Dotation de Décentralisation Relative à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (DDRFPA) à travers laquelle la Région percevait jusqu'alors 42 M€ pour la formation professionnelle et 63 M€ pour l'apprentissage.

La part relative à la formation professionnelle a été remplacée dès 2014 par les recettes suivantes, de nature fiscale indirecte :

- une partie des frais de gestion prélevés par l'État au titre des deux principales impositions locales (contribution économique territoriale et taxe d'habitation) ;
- une fraction supplémentaire de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE).

En 2016, seule la part relative aux frais de gestion devrait générer un dynamisme estimé à 2,5 %, ce qui conduit à proposer une inscription de 26,3 M€ à ce titre. 14 M€ sont par ailleurs attendus au titre de la part TICPE, un montant stable compte-tenu de la faiblesse des bases de TICPE.

La part régionale de la nouvelle taxe d'apprentissage

Instituée par la loi de finances initiale pour 2015, la nouvelle taxe d'apprentissage englobe l'ensemble des recettes historiquement dévolues aux Régions pour le financement des mesures en faveur de l'apprentissage (soutien aux centres de formation et d'apprentissage, mesures d'amélioration qualitative et d'équipement...) à l'exception des primes aux employeurs d'apprentis, versées sous forme de DDRFPA.

Cette composante constitue la part la plus importante de la recette destinée au financement de l'apprentissage. Elle comprend une part fixe et une part variable :

- La part fixe est composée de deux fractions :
 - La première correspond à 51 % de la nouvelle taxe d'apprentissage dont l'assiette correspond à 0,68 % de la masse salariale : 89,7 M€
 - La fraction régionale de taxe d'apprentissage ne permettant pas de couvrir l'ensemble des recettes supprimées, l'Etat a décidé d'y accoler une nouvelle part régionale de TICPE. Conscient de la faiblesse des bases de cette fiscalité indirecte, le Gouvernement a décidé d'indexer cette fraction à l'évolution de la masse salariale nationale : 9,5 M€
- La part variable : 6,7 M€

A compter de 2015 et les années suivantes, la croissance de cette fraction régionale de taxe d'apprentissage sera mise en péréquation dans l'objectif de corriger une partie des disparités structurelles des territoires en matière de financement de cette compétence historique des Régions.

Au budget primitif 2015, la Région avait inscrit un montant de 89,7 M€ correspondant à la part fixe de la taxe d'apprentissage (hors TICPE indexée sur la masse salariale). Ne disposant pas d'information quant au volume de la part variable, la Région, par prudence, n'avait pas inscrit de recette supplémentaire. Au printemps 2015, les services de l'Etat informaient la Région de la perception de la part variable d'un montant prévisionnel de 5,9 M€.

Selon les informations transmises par l'Etat, la masse salariale devrait évoluer, en 2016, de + 1,4 % permettant l'inscription d'un montant de 96,4 M€ au titre de la fraction régionale de taxe d'apprentissage (part fixe hors TICPE + part variable) et d'un montant de 9,5 M€ au titre de la TICPE indexée sur la masse salariale.

La compensation des primes aux employeurs d'apprentis

S'agissant de ces recettes, il convient de distinguer 2 dispositifs :

- **Les primes aux employeurs d'apprentis** pour les entreprises de - 11 salariés (qui vient réformer l'ancien dispositif compensé au forfait)

Anciennement versée sous forme de DDRFPA, la prime aux employeurs d'apprentis a fait l'objet d'une profonde réforme, à travers l'article 140 de la loi de finances initiale pour 2014.

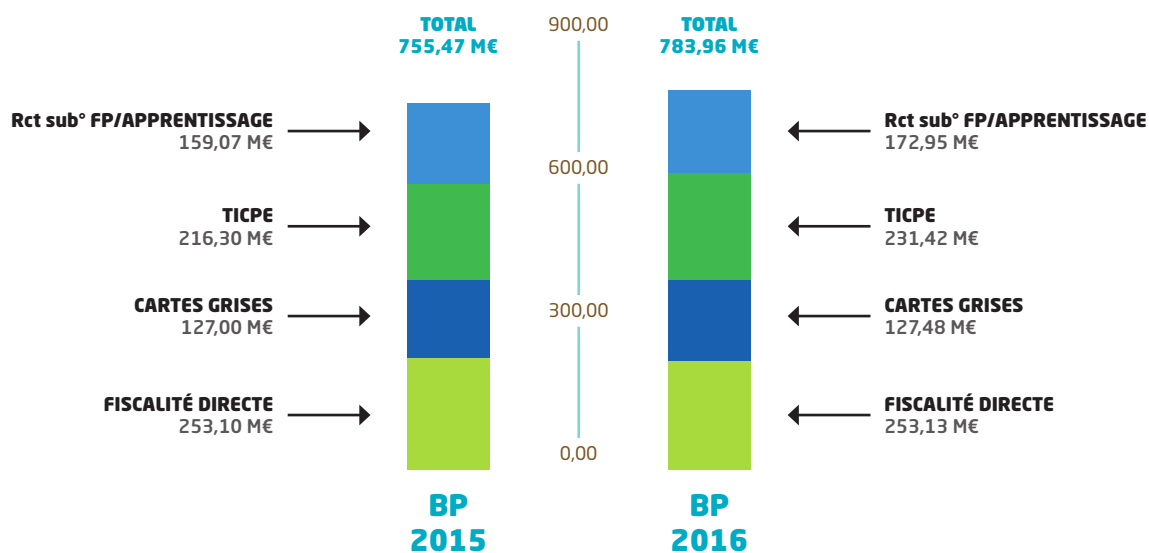
S'agissant de la compensation des primes aux employeurs d'apprentis, une recette de 16 M€ est anticipée en 2016.

- **La nouvelle aide au recrutement d'un premier apprenti** ou d'un apprenti supplémentaire pour les entreprises de - 250 salariés

Ce nouveau dispositif a été intégré par l'article 123 de la loi de finances initiale pour 2015 et réformé par la loi 17 août 2015 (loi sur le dialogue social) qui vient en assouplir les conditions (suppression de l'accord de branche).

S'agissant de cette recette, il est proposé une inscription d'un montant de 7,8 M€.

SYNTHESE structure et évolution de la fiscalité régionale (du BP 2015 au BP 2016)



Les recettes liées aux politiques régionales

Les recettes liées aux politiques régionales devraient s'établir à 144,62 M€ en 2016, et enregistrer une hausse de 37,84 % par rapport au budget primitif précédent (+ 22 % au regard du réalisé 2015).

Cette hausse des recettes de politiques régionales est principalement liée aux nouvelles responsabilités de la Région en tant qu'autorité de gestion des politiques européennes, les recettes liées à la gestion des fonds européens ayant augmenté de plus de 181% par rapport aux prévisions 2015 (+ 50 % en fonctionnement et + 264 % en investissement.)

En fonctionnement, les inscriptions atteignent 54,27 M€, en progression de + 28 % par rapport aux prévisions 2015 (une croissance qui tombe à 5 % en comparant ce chiffre avec celui du réalisé 2015).

En investissement, les recettes de politiques régionales atteignent 90,34 M€ soit une croissance de près de 45 % par rapport aux prévisions 2015 (une croissance qui tombe à 35 % en comparant ce chiffre avec celui du réalisé 2015).

En neutralisant l'évolution des recettes liées aux fonds européens, qui, en parallèle, sous-tendent des charges supplémentaires, les recettes de politiques publiques accusent une baisse de - 21,2 %.

Participations

Les participations d'investissement pour 2016 sont évaluées à 11,46 M€ soit une baisse de plus de 43 % par rapport au budget primitif 2015.

Cependant, malgré la baisse globale de ce poste, on peut mentionner plus de 4M € de recettes nouvelles attendues au titre de Technocampus Océan, ou encore 2,3 M€ au titre de l'Institut de Recherche Technologique de Nantes.

Les participations de fonctionnement pour 2016 s'élèvent à 11,78 M€ et enregistrent, a contrario de l'investissement, une hausse de 27 %. Une croissance qui se justifie par une hausse des recettes issues de projets liés au financement de la formation professionnelle (+ 47,36 % par rapport au BP 2015) et notamment la prise en charge du compte personnel de formation qui sous-tend une recette de 5 M€.

Gestion des fonds structurels européens

Les recettes liées à la gestion des fonds européens connaissent une croissance rapide et importante (+ 50 % s'agissant du fonctionnement et + 263 % s'agissant de l'investissement par rapport au budget primitif 2015) liée à la montée en puissance de la Région en tant qu'autorité de gestion des politiques européennes.

Concernant la période 2007-2013 17,9 M€ sont attendus en 2016 pour le FEDER (recettes d'investissement), 14,4 M€ pour le FSE (recettes de fonctionnement) et 0,34 M€ d'assistance technique (recettes de fonctionnement) pour les dépenses transversales (communication, animation, prestations externes et salaires des agents en charge de la gestion des fonds).

Pour la période 2014-2020, devraient être perçus 10,1 M€ de recettes au titre du FEDER, 2,8 M€ au titre du FSE.

Recettes tarifaires et de gestion

Les recettes tarifaires s'établissent à 21,88 M€. Ces recettes correspondent à l'encaissement de produits domaniaux, de tarifs adoptés, de remboursements de charge et de recettes liées à l'activité courante de la collectivité. Elles sont principalement imputées en fonctionnement avec 21,59 M€ de recettes attendues au titre de cette section contre 0,290 M€ en investissement (cessions d'immobilisation, recettes liées au dispositif régional Ordipass d'aide à l'acquisition d'un ordinateur pour les lycéens et apprentis les moins favorisés...).

En section de fonctionnement, diverses recettes sont attendues dont 9 M€ au titre du Fonds Académique de Rémunération des Personnels d'Internat (FARPI), montant reconduit par rapport à la prévision 2015.

1,49 M€ sont également proposés au titre des recettes tarifaires liées à l'utilisation des transports collectifs et ferroviaires ; 0,46 M€ au titre du « Pack 15-30 » découlant de la vente des différents Pass proposés et 0,3 M€ issus de la billetterie de la « Folle journée ».

Remboursements de prêts et d'avances

Les remboursements de prêts et d'avances devraient générer 10,267 M€ de recettes en 2016 dont 9,15 M€ en investissement correspondant au remboursement du capital prêté par la collectivité aux entreprises, dans le cadre de sa politique d'aide au financement des projets économiques innovants et contribuant à la préservation ou la création d'emplois.

1,1 M€ sont également attendus en fonctionnement correspondant aux intérêts des Prêts Régionaux de Redéploiement Industriel (P2RI).

Recettes exceptionnelles

Les recettes exceptionnelles s'établissent à 3,35 M€, en très forte augmentation par rapport aux prévisions 2015 (qui affichaient une recette de 0,41 M€ en fonctionnement).

Cette croissance est essentiellement due à la clôture comptable des conventions passées avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP) qui permet l'inscription d'une recette de 2 M€ en fonctionnement.

Les opérations financières

Jusqu'en 2015, les recettes issues du fonds de compensation de la TVA constituaient la part la plus importante des recettes relatives aux opérations financières. Ainsi, au BP 2015, 32,98 M€ de recettes avaient été inscrites au titre des opérations financières dont 25 M€ au titre du FCTVA soit près de 75 % des recettes de cette section.

En 2016, il a été décidé d'inscrire le FCTVA comme une dotation d'Etat, réduisant ainsi, de manière substantielles les inscriptions budgétaires s'agissant des opérations financières.

Au budget primitif 2016, il est proposé l'inscription d'une recette de 5,01 M€ dont 2,27 M€ en investissement et 2,75 M€ en fonctionnement.

Sur ces 5,01 M€ d'inscriptions, 1,7 M€ concerneront les services assujettis à la TVA. En effet, afin de comptabiliser dans le budget régional la TVA à déclarer aux services fiscaux, les opérations assujetties doivent faire l'objet d'écritures comptables se traduisant par l'émission de titres et de mandats par mouvements budgétaires. Pour 2016, un projet sera essentiellement concerné par ce dispositif, à savoir l'Usine élévatoire.

Enfin, en fonctionnement, 1,7 M€ de recettes doivent être inscrites du fait des reprises de provisions pour dépréciation d'actifs.

LES CONDITIONS DE L'ÉQUILIBRE BUDGETAIRE

L'équilibre formel du budget et de chacune de ses deux sections de fonctionnement et d'investissement fait intervenir des crédits de dépenses et de recettes destinées aux opérations dites d'ordre. Ces dernières sont cependant exclues des calculs financiers déterminant l'épargne et l'emprunt de l'exercice.

Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre, généralement équilibrées en dépenses et en recettes, sont destinées à affiner l'information comptable relative au résultat de l'exercice et au patrimoine de la collectivité. Elles sont imputées sur des chapitres budgétaires spécifiques et ne donneront pas nécessairement lieu à exécution budgétaire.

L'amortissement des immobilisations

La dotation aux amortissements des immobilisations s'élève à 300 M€ à inscrire en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Les dispositions adoptées pour atténuer l'impact budgétaire de ces mouvements sont proposées à hauteur de 270 M€ (recettes de fonctionnement / dépenses d'investissement). 30 M€ de recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement sont également nécessaires à la reprise comptable de subventions d'investissement, ce mécanisme concernant principalement la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES).

Les opérations patrimoniales

Les opérations patrimoniales sont des opérations d'ordre impactant la seule section d'investissement. Il s'agit le plus souvent de réimputations faisant suite à des changements de nature des éléments constitutifs du patrimoine régional. 120 M€ sont proposés à ce titre, en dépenses et recettes d'investissement.

L'ajustement du virement entre sections budgétaires

Les dépenses de fonctionnement budgétées au titre du virement entre sections budgétaires constituent la variable d'ajustement de cette section ; il s'agit d'un résultat prévisionnel ne donnant pas lieu à la passation d'écritures comptables.

Recettes et dépenses réelles et d'ordre de la section de fonctionnement faisant ainsi apparaître un excédent de 235,87 M€, ce montant fait l'objet d'un transfert en section d'investissement matérialisé par une dépense de fonctionnement complémentaire et une recette d'investissement équivalente.

Les opérations de gestion active de la dette

Les opérations neutres de gestion active de la dette inscrites à hauteur de 400 M€ en dépenses et en recettes, sont constituées d'opérations réelles et d'opérations d'ordre. A ce titre, 200 M€ sont inscrits en mouvements réels et 200 M€ en mouvements d'ordre, en dépenses comme en recettes.

Au total, les opérations d'ordre s'établissent comme suit :

en €	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	535 871 591	300 000 000
Amortissement des immobilisations / neutralisation	300 000 000	270 000 000
Reprises de subventions (DRES)		30 000 000
Virement entre sections	235 871 591	
Investissement	620 000 000	855 871 591
Gestion active de la dette	200 000 000	200 000 000
Amortissement des immobilisations / neutralisation	270 000 000	300 000 000
Reprises de subventions (DRES)	30 000 000	
Virement entre sections		235 871 591
Opérations patrimoniales	120 000 000	120 000 000
TOTAL	1 155 871 591	1 155 871 591

Après intégration des opérations d'ordre, l'équilibre comptable du budget primitif 2016 est donc obtenu dans les conditions schématisées comme suit :

en €	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 351 600 326	1 351 600 326
Opérations réelles	815 728 735	1 051 600 326
Opérations d'ordre	535 871 591	300 000 000
Investissement	1 467 035 770	1 467 035 770
Opérations réelles	647 035 770	411 164 179
Gestion de la dette	200 000 000	200 000 000
Opérations d'ordre	300 000 000	535 871 591
Gestion de la dette -Ordre-	200 000 000	200 000 000
Opérations patrimoniales	120 000 000	120 000 000
TOTAL	2 818 636 096	2 818 636 096

L'épargne et l'emprunt

Les propositions budgétaires permettent de dégager une épargne brute de 235,87 M€ qui viendra ainsi autofinancer l'effort d'investissement annuel.

en €	BP 2015	BP 2016
- Recettes de fonctionnement	1 037 073 402	1 051 600 326
- Dépenses de fonctionnement	819 593 187	815 728 735
= Epargne brute	217 480 215	235 871 591
- Amortissement de la dette	141 000 000	90 000 000
= Epargne nette	76 480 215	145 871 591

Déduction faite de l'amortissement de la dette, l'épargne nette s'établit à 145,87 M€.

La préservation d'un haut niveau d'autofinancement des investissements, par l'épargne et diverses recettes de la section d'investissement, conduit à maîtriser l'emprunt à 235,77 M€, soit un net recul par rapport à 2015 (- 27,60 %).

en €	BP 2015	BP 2016
Dépenses d'investissement (hors amortissement de la dette)	557 191 579	557 035 770
- Epargne nette	76 480 215	145 871 591
- Recettes d'investissement	155 078 769	175 395 045
= Emprunt de l'exercice	325 632 595	235 769 134

En conséquence, je vous propose :

- d'adopter au niveau du chapitre le projet de budget primitif pour 2016 équilibré à 1 351 600 326 € de dépenses et recettes totales en section de fonctionnement et 1 467 035 770 € de dépenses et recettes totales en section d'investissement et comportant des dotations de 801 987 200 € d'autorisations de programme et de 537 863 900 € d'autorisations d'engagement (conformément aux annexes).
- d'autoriser le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement ;

- d'autoriser le Président à procéder à la réalisation d'emprunts de toute nature, notamment obligataire, dans la limite des montants inscrits au budget de l'exercice, soit 235 769 134 € (hors opérations de gestion active de la dette). Cette autorisation est encadrée par les limites définies dans la délibération du 18 décembre 2015.
- d'autoriser, à cet effet, le Président à signer les actes, contrats et avenants nécessaires ;
- de donner délégation au Président pour conclure toute opération de placements jugée opportune, dans le respect des dispositions réglementaires et législatives, en particulier l'article L1618-1 du Code général des collectivités territoriales.

Bruno RETAILLEAU

Président du Conseil régional
des Pays de la Loire



ANNEXES

Les dépenses des politiques publiques ne faisant pas l'objet d'un rapport spécifique

Fonds européens et coopération internationale

Ainsi, concernant la gestion des fonds européens et plus particulièrement la mise en œuvre de la politique européenne de cohésion, l'année 2016 sera marquée par la clôture des programmes européens 2007-2013 et par la montée en puissance des programmes 2014-2020.

Pour la période 2007-2013, l'ensemble des dossiers doit être payé dans l'année afin de clôturer le programme. Ce sont donc 19,1 M€ de crédits de paiement qui seront mobilisés au titre du FEDER en section d'investissement. Pour la période 2014-2020, afin de permettre le paiement des dossiers programmés à partir de 2015, 11,7 M€ de FEDER, toujours en investissement, sont prévus en 2016 ainsi que 3,6 M€ de FSE rattachés à la section de fonctionnement. Par ailleurs, 135 000€ seront destinés aux dépenses transversales à la mise en œuvre des fonds européens (section de fonctionnement - animation auprès des porteurs de projet, communication, évaluation...). Enfin, si le FEADER ne transite pas par le budget régional, la Région doit intégrer à son budget les montants payés par l'Agence de services et de paiement, organisme payeur de ce fonds. Aussi, il est estimé que les paiements réalisés par l'ASP sur le FEADER s'élèveront à 39,6 M€. Un montant identique est inscrit en recettes.

Par ailleurs, 0,05 M€ seront consacrés en fonctionnement aux actions de coopérations décentralisées et 0,021 M€ en investissement au Fonds régional d'aide et de solidarité internationale pour la coopération et le développement (FRASICOD).

Formation professionnelle

En matière de formation professionnelle, la Région met en œuvre un programme « Je me qualifie » dont les CP s'élèvent à 52,84 M€ en fonctionnement en 2016 et qui comprend l'intégralité des actions collectives qualifiantes financées par la Région qui se déclinent en trois volets :

- Un volet « Socle » dont les actions de formation s'adressent aux publics les moins qualifiés et les plus éloignés de l'emploi, et s'organisent à l'échelon départemental voire régional.
- Un volet « Plateformes spécialisées de territoires » pour lequel les actions mêlent formations de pré-qualification et formations de qualification qui s'adressent aux publics les moins qualifiés et les plus éloignés de l'emploi et visent des qualifications de niveaux 5 (niveau CAP, BEP), 4 (niveau Bac) et 3 (niveau Bac +2), répondant aux besoins du territoire concerné.
- Un volet « Qualifications métiers » destiné à des publics ayant les prérequis pour les suivre sans formation préalable de pré-qualification.

En parallèle, le parcours « Je M'Oriente, Je Me Prépare » est proposé aux demandeurs d'emploi (jeunes majoritairement) pas ou peu qualifiés (qualification inférieure ou égale au niveau IV validé - Bac obtenu), aux jeunes en formation initiale en risque de décrochage scolaire, aux personnes placées sous main de justice. L'enveloppe consacrée à ces actions s'élève à 11,75 M€ de CP en fonctionnement. A ce dispositif est adossée une offre de formations, au titre du parcours « Je Crée ou Je Reprends une Entreprise », qui aide en amont les créateurs-repreneurs à sécuriser leur projet de façon à optimiser leurs chances de réussite, afin de favoriser la pérennité de leur entreprise et le maintien durable des

emplois (1,021 M€ de CP de fonctionnement). Enfin, 0,85 M€ de CP seront consacrés aux dépenses d'investissement au titre de la formation professionnelle continue et 0,3 M€ aux emplois de solidarité en CP de fonctionnement.

Solidarités

En matière de solidarité, 10 M€ seront consacrés en investissement au versement de subventions afin d'aider à la réhabilitation ou la construction de logements sociaux, de foyers de jeunes travailleurs, à la réhabilitation de logements étudiants ou encore à des opérations de construction et/ou de réhabilitation de logements locatifs sociaux portées par les communes ou intercommunalités. En outre, 0,462 M€ de crédits de paiements d'investissement seront dédiés, dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région 2007-2013, à des opérations de construction et de réhabilitation d'établissements pour personnes âgées ou d'adaptation des conditions de prise en charge des personnes en situation de handicap.

Transports

S'agissant des dépenses en matière de transports, au-delà des programmes qui vous sont présentés dans le cadre des rapports spécifiques, en investissement, 0,26 M€ de CP seront dédiés au financement d'opérations routières du CPER 2000-2006 sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat ou transférées aux Conseils départementaux et relevant dorénavant du RNIL-Réseau national d'intérêt local (RN 165 à la sortie de Nantes - déviation de Tréffieux sur la RD771..), 0,143 M€ au financement d'opérations routières sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat et de collectivités locales qui n'étaient pas incluses dans le CPER (périphérique nantais..), 2,86 M€ au financement apporté par la Région aux projets de transports collectifs en site propre des agglomérations de Nantes-Le Mans-Angers-La Roche-sur-Yon - St -Nazaire (BHNS, tramway lignes chronobus..) et 0,15 M€ pour la contribution statutaire au syndicat mixte aéroportuaire.

Economie

En matière d'économie, il est également prévue une enveloppe de 0,8 M€ en crédits de paiement d'investissement pour le fonds sectoriel Litto-Invest porté par une SAS créée par des investisseurs privés à laquelle la Région participe à hauteur de 49,9 %. Ce fonds vise à soutenir des projets issus du secteur de la pêche, de l'aquaculture et des cultures marines (liés, entre autres, aux criées, à l'avitaillement, au mareyage, à l'achat et modernisation de navires...), de l'économie du littoral et du domaine maritime (transformation, tourisme, plaisance, sécurité maritime, immobilier commercial...), des énergies marines (projets éoliens, hydroliens, houlomoteurs, production de biocarburants à partir de biomasse marine et microalgues...).

Enseignement supérieur

Enfin, en matière d'enseignement supérieur, au titre d'opérations immobilières relatives au contrat de projet Etat Région 2007-2013, 1,34 M€ de CP sont prévus pour les investissements immobiliers (extension de l'Ecole supérieure des géomètres topographes au Mans et restructuration d'une partie du bâtiment de l'Ecole Polytech'Nantes notamment), 0,97 M€ pour la restructuration de l'IUT Angers, de l'extension de l'ISTIA à Angers, la réhabilitation de l'IUT du Mans et l'extension d'Agrocampus à Angers et 0,41 M€ pour des fonds de concours (opérations immobilières telles la construction d'un bâtiment universitaire sur le campus de La Roche-sur-Yon notamment).

900	Services généraux	557 191 978,00	791 987 200,00	551 844 372,00	509 743 372,00	42 101 000,00	551 844 372,00		
901	Formation professionnelle et apprentissage	22 279 300,00	2 080 000,00	24 328 497,00	21 827 497,00	2 501 000,00	24 328 497,00		
902	Enseignement	19 070 074,00	48 364 000,00	21 170 000,00	21 170 000,00		21 170 000,00		
903	Culture, sports et loisirs	134 378 757,00	468 180 000,00	116 824 800,00	116 824 800,00		116 824 800,00		
904	Santé et action sociale	16 082 300,00	57 570 000,00	25 140 000,00	25 140 000,00		25 140 000,00		
905	Aménagement des territoires	3 268 000,00	1 750 000,00	3 712 300,00	3 712 300,00		3 712 300,00		
906	Gestion des fonds européens	60 921 000,00	36 600 000,00	56 125 000,00	56 125 000,00		56 125 000,00		
907	Environnement	1 000 000,00	30 295 000,00	51 335 000,00	11 735 000,00	39 600 000,00	51 335 000,00		
908	Transports	28 264 890,00	28 264 890,00	28 260 700,00	28 260 700,00		28 260 700,00		
909	Action économique	130 890 500,00	28 193 200,00	99 698 375,00	99 698 375,00		99 698 375,00		
		141 037 157,00	118 955 000,00	125 249 700,00	125 249 700,00		125 249 700,00		
		895 000 000,00		915 191 398,00		915 191 398,00	915 191 398,00		
921	Taxes non affectées								
922	Dotations et participations								
923	Dettes et autres opérations financières (sauf 1068)	34 1 000 000,00		295 191 398,00		295 191 398,00	295 191 398,00		
925	Opérations patrimoniales	320 000 000,00		320 000 000,00		320 000 000,00	320 000 000,00		
926	Transferts entre les sections	234 000 000,00		300 000 000,00		300 000 000,00	300 000 000,00		
			10 000 000,00						
			10 000 000,00						
950	Dépenses imprévues								
		1 452 191 978,00	801 987 200,00	1 467 035 770,00	509 743 372,00	957 292 398,00	1 467 035 770,00		

		1 452 191 978,00	801 987 200,00	1 467 035 770,00	509 743 372,00	957 292 398,00	1 467 035 770,00
--	--	------------------	----------------	------------------	----------------	----------------	------------------

(1) Voir état EB pour le contenu du budget précédent
(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR
(3) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée

SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

	551 844 372,00		151 828 121,00
900 Services généraux	24 328 497,00		17 952 620,00
901 Formation professionnelle et apprentissage	21 170 000,00		7 167,00
902 Enseignement	116 824 800,00		26 399 888,00
903 Culture, sports et loisirs	25 140 000,00		133 374,00
904 Santé et action sociale	3 712 300,00		
905 Aménagement des territoires	56 125 000,00		
906 Gestion des fonds européens	51 335 000,00		46 900 000,00
907 Environnement	28 280 700,00		1 081 448,00
908 Transports	99 698 375,00		43 161 374,00
909 Action économique	125 249 700,00		16 127 747,00
	295 191 398,00		459 336 058,00
921 Taxes non affectées			
922 Dotations et participations (sauf 1068)			20 000 000,00
923 Dettes et autres opérations financières	295 191 398,00		439 336 058,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	847 035 770,00		611 164 179,00

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section)	320 000 000,00		320 000 000,00
926 Transferts entre les sections	300 000 000,00		300 000 000,00
951 Virement de la section de fonctionnement	620 000 000,00		855 871 591,00

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926+951) - D926

235 871 591,00

	1 467 035 770,00		1 467 035 770,00

C2 / Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche		170 755 000	32 537 530	203 292 530	114 945 000	30 413 500	145 358 500	-32,68%	-6,53%	-28,50%
Aide à la mobilité internationale			4 510 000	4 510 000		3 980 000	3 980 000		-11,75%	-11,75%
38	Aide à la mobilité sortante		4 160 000	4 160 000		3 760 000	3 760 000		-9,62%	-9,62%
341	Aide à la mobilité entrante		350 000	350 000		220 000	220 000		-37,14%	-37,14%
Internationalisation de l'économie			5 000 000	2 686 000		7 686 000	5 000 000		2 947 500	7 947 500
166	Internationalisation de l'économie		5 000 000	2 686 000		7 686 000	5 000 000		2 947 500	7 947 500
Economie de proximité et création d'entreprises			6 255 000	1 480 000		7 735 000	5 855 000		1 480 000	7 335 000
129	Aides à la création d'entreprises		1 800 000	1 480 000		1 800 000	1 700 000		-6,39%	-5,17%
307	Fonds de soutien à l'artisanat, aux métiers d'Art et au commerce		1 705 000	200 000		1 905 000	1 705 000		-5,56%	-5,56%
308	Fonds de soutien aux entreprises de l'économie Sociale et Solidaire		1 250 000	450 000		1 700 000	1 270 000		1,60%	1,18%
309	Animation économique et expertises pour l'économie de proximité et la création d'entreprises		1 500 000	830 000		2 330 000	1 180 000		-21,33%	-13,73%
Fonds d'investissement des Pays de la Loire			27 800 000	27 800 000		12 200 000	12 200 000		-56,12%	-56,12%
136	Renforcement des fonds propres - fonds partenariaux		17 800 000	17 800 000		3 000 000	3 000 000		-83,15%	-83,15%
374	Renforcement des fonds propres - avances régionales		10 000 000	10 000 000		9 200 000	9 200 000		-8,00%	-8,00%
Tourisme			6 000 000	4 190 000		10 190 000	4 800 000		3 691 500	8 491 500
431	Fonds régional de développement des entreprises, acteurs et destinations touristiques		6 000 000	4 190 000		10 190 000	4 800 000		-20,00%	-20,00%
Enseignement supérieur			10 000 000	2 200 000		12 200 000	19 920 000		2 150 000	22 070 000
355	Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur et soutien aux initiatives des acteurs de la vie étudiante		10 000 000	2 200 000		12 200 000	19 920 000		99,20%	99,20%
357	Investissements immobiliers et équipements pédagogiques		10 000 000	2 200 000		10 000 000	19 920 000		-99,20%	-99,20%
Recherche			40 150 000	10 581 530		50 731 530	27 950 000		9 907 000	37 857 000
304	Programmes de recherche régionaux et interrégionaux		20 900 000	3 150 000		24 050 000	12 000 000		-30,39%	-26,38%
1400	Grands équipements structurants et équipements de centres de recherche		17 000 000	17 000 000		17 000 000	14 200 000		-42,58%	-37,50%
1402	Accueil de chercheurs, valorisation, ouverture européenne et internationale		2 200 000	5 596 000		7 796 000	1 700 000		-16,47%	-15,74%
1405	Rayonnement de la science et coordination scientifique		50 000	1 835 530		1 885 530	50 000		-22,73%	-14,06%
PRI et développement technologique			35 000 000	1 730 000		36 730 000	12 000 000		1 400 000	13 400 000
1404	PRI et développement technologique		35 000 000	1 730 000		36 730 000	12 000 000		-85,71%	-85,52%
Développement industriel et innovation			37 050 000	5 160 000		42 210 000	23 050 000		4 857 500	27 907 500
131	Fonds d'appui à la performance industrielle et au parcours d'innovation des entreprises		5 400 000	5 160 000		5 400 000	3 000 000		-37,79%	-33,89%
137	Animation économique et expertises industrielles		1 100 000	1 100 000		1 100 000	1 100 000		-44,44%	-44,44%
293	Fonds d'appui à l'innovation, aux filières et à l'énergie		28 050 000	4 010 000		32 060 000	19 050 000		-32,09%	-29,02%
316	Fonds d'intervention territorial		3 600 000	50 000		3 600 000	1 000 000		-72,22%	-72,22%
401	Expertise au profit des entreprises en difficulté		50 000	50 000		50 000	50 000			
Politique portuaire			3 500 000			3 500 000	4 170 000		4 170 000	19,14%
246	Grand Port Maritime de Nantes-Saint Nazaire		3 500 000			3 500 000	4 170 000		19,14%	19,14%

C4 / Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme												
Enseignement secondaire												
330	Fonctionnement des E.P.L.E.	152 825 000	79 709 550	232 534 550	448 260 000	84 090 000	532 350 000	193,32%	5,50%	128,93%		
331	Travaux dans les E.P.L.E.	180 000	34 625 450	34 805 450	180 000	34 325 600	34 505 600	-0,87%	-0,86%			
332	Equipements des E.P.L.E.	105 000 000	110 000	105 110 000	399 300 000	1 822 000	401 122 000	280,29%	1556,36%	281,62%		
334	Informatisation des lycées publics et ENT	8 000 000	8 000 000	8 000 000	11 435 000	42,94%	11 435 000	42,94%	42,94%			
335	Informatisation des lycées publiques et ENT	7 700 000	103 000	7 803 000	7 200 000	150 000	7 350 000	-6,49%	45,63%	-5,81%		
336	Fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association	34 661 100	34 661 100	34 661 100	34 661 100	34 661 100	34 661 100	-1,22%	-1,22%			
337	Subventions d'investissement aux établissements privés sous contrat d'association	24 585 000	24 585 000	24 585 000	24 285 000	650 000	24 285 000	-1,22%	1200,00%	857,14%		
338	Etudes et promotions	20 000	50 000	70 000	20 000	6 828 300	670 000	149,35%	36,57%	25,97%		
339	Aides sociales	2 040 000	5 000 000	7 040 000	2 040 000	8 868 300	8 868 300	8,10%	8,10%			
339	Actions éducatives	3 164 600	3 164 600	3 164 600	2 300 000	3 421 000	3 421 000	-8,00%	8,10%	8,10%		
361	Fonds annuel d'intervention	2 500 000	1 400 000	3 900 000	2 300 000	1 300 000	3 600 000	-7,14%	-7,69%			
404	Plan d'entretien et de maintenance dans les lycées	2 800 000	1 300 000	2 930 000	1 500 000	300 000	1 800 000	-46,43%	130,77%	-38,57%		
432	Orientation des jeunes et lutte contre le décrochage	2 800 000	465 400	2 930 000	1 500 000	222 000	222 000	-52,30%	-52,30%			
435	Jeunesse et civisme	465 400	465 400	465 400	410 000	410 000	410 000					
C5 / Transports, mobilité, infrastructures												
Infrastructures routières												
305	Désenclavement urbain et rural	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000					
Infrastructures ferroviaires												
107	Infrastructures ferroviaires	5 735 000	5 735 000	5 735 000	14 300 000	149,35%	14 300 000	149,35%	149,35%	149,35%		
Transports												
104	Fonctionnement du réseau de transport régional	50 680 000	141 412 275	192 092 275	9 123 200	139 893 700	149 016 900	-82,00%	-1,07%	-22,42%		
106	Modernisation du parc de matériel roulant régional	8 530 000	141 304 575	141 304 575	3 650 000	137 293 000	137 293 000	-57,21%	-2,84%	-2,84%		
221	Points d'arrêt et investissements en faveur de l'intermodalité	42 150 000	42 150 000	42 150 000	5 473 200	5 473 200	5 473 200	-87,01%	-87,01%	-87,01%		
270	Soutien aux transports collectifs en sites propres (TCSP)	107 700	107 700	107 700	2 600 700	2 600 700	2 600 700	2314,76%	2314,76%	2314,76%		
359	Multimodalité et solutions innovantes	107 700	107 700	107 700	2 600 700	2 600 700	2 600 700					
Aménagement numérique												
378	Aménagement numérique	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000					
C6 / Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement												
Développement Territorial												
265	Développement et animation des territoires	33 514 666	1 059 000	34 573 666	24 365 000	1 050 000	25 415 000	-27,30%	-0,85%	-26,49%		
301	Observation régionale - Etudes et expertises	33 164 666	125 000	33 289 666	24 100 000	87 000	24 187 000	-27,33%	-30,40%	-27,34%		
344	Information géographique régionale	810 000	810 000	810 000	943 000	943 000	943 000	16,42%	16,42%	16,42%		
344	Information géographique régionale	124 000	124 000	474 000	265 000	20 000	265 000	-83,87%	-83,87%	-39,87%		
Environnement												
266	Préservation de la biodiversité et éducation à l'environnement	31 270 000	5 223 600	36 493 600	30 295 000	4 968 500	35 263 500	-3,12%	-4,88%	-3,37%		
285	Maîtrise de l'énergie	6 270 000	3 276 000	9 546 000	4 745 000	3 100 000	7 845 000	-24,32%	-5,37%	-17,82%		
379	Agenda 21 - Coordination	17 050 000	4 300 000	17 480 000	18 500 000	4 15 000	18 915 000	8,50%	-3,49%	8,21%		
389	Déchets et qualité de l'air	322 600	322 600	322 600	237 500	237 500	237 500	-26,38%	-26,38%	-26,38%		
429	Gestion durable des bassins versants et de la Loire	350 000	70 000	420 000	350 000	50 000	400 000	-28,57%	-4,76%	-4,76%		
429	Gestion durable des bassins versants et de la Loire	7 600 000	1 125 000	8 725 000	6 700 000	1 166 000	7 866 000	-11,84%	3,64%	-9,85%		
Logement et cadre de vie												
271	Etablissement public foncier régional	21 700 000	1 370 000	23 070 000	12 500 000	65 000	12 565 000	-42,40%	-95,26%	-45,54%		
349	Renouvellement urbain	2 000 000	1 300 000	3 300 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	-100,00%	-100,00%	-100,00%		
430	Logement social et habitat des jeunes	3 000 000	3 000 000	3 000 000	1 500 000	65 000	1 565 000	-66,67%	-7,14%	-66,67%		
430	Logement social et habitat des jeunes	16 700 000	70 000	16 770 000	11 500 000	65 000	11 565 000	-31,14%	-31,14%	-31,04%		
Santé et qualité de vie												
188	Santé publique, vieillissement et politique du handicap	1 500 000	1 681 000	3 181 000	1 500 000	1 731 000	3 231 000	2,97%	2,97%	1,57%		

C2 / Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche		126 685 914	30 976 513	157 662 427	107 600 500	28 813 900	136 414 400	-15,07%	-6,98%	-13,48%
Aide à la mobilité internationale										
38	Aide à la mobilité sortante	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 400 000	3 400 000	-5,56%	-5,56%	-5,56%
341	Aide à la mobilité entrante	350 000	350 000	350 000	350 000	220 000	220 000	-37,14%	-37,14%	-37,14%
Internationalisation de l'économie		3 800 000	2 886 000	6 686 000	4 000 000	2 814 500	6 814 500	5,26%	-2,48%	1,92%
166	Internationalisation de l'économie	3 800 000	2 886 000	6 686 000	4 000 000	2 814 500	6 814 500	5,26%	-2,48%	1,92%
Economie de proximité et création d'entreprises		6 173 000	1 496 000	7 669 000	6 090 000	1 388 400	7 478 400	-1,34%	-7,19%	-2,49%
129	Aides à la création d'entreprises	2 055 000	356 000	2 055 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000	-19,71%	-19,71%	-19,71%
307	Fonds de soutien à l'artisanat, aux métiers d'Art et au commerce	1 300 000	385 000	1 656 000	1 290 000	240 000	1 530 000	-0,77%	-32,58%	-7,61%
308	Fonds de soutien aux entreprises de l'économie Sociale et Solidaire	818 000	385 000	1 203 000	700 000	415 000	1 115 000	-14,43%	7,79%	-7,32%
309	Animation économique et expertises pour l'économie de proximité et la création d'entreprises	2 000 000	755 000	2 755 000	2 450 000	733 400	3 183 400	22,50%	-2,86%	15,55%
Fonds d'investissement des Pays de la Loire		13 729 000	5 329 000	13 729 000	17 900 000	8 087 100	17 900 000	30,38%	-16,78%	30,38%
136	Renforcement des fonds propres - fonds partenariaux	900 000	900 000	900 000	800 000	800 000	800 000	-11,11%	-11,11%	-11,11%
394	Fonds littoral	7 500 000	7 500 000	7 500 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	20,00%	20,00%	20,00%
374	Renforcement des fonds propres - avances régionales	5 329 000	5 329 000	5 329 000	8 100 000	8 100 000	8 100 000	52,00%	52,00%	52,00%
Tourisme		6 000 000	4 190 000	10 190 000	4 600 000	3 487 100	8 087 100	-23,33%	-16,78%	-20,64%
226	Aides aux entreprises et acteurs touristiques	6 000 000	4 190 000	10 190 000	1 000 000	10 000	1 010 000	-23,33%	-16,78%	-20,64%
227	Aménagement des itinéraires cyclables et sites publics touristiques				715 000	10 000	715 000			
294	Tourisme social et associatif				400 000	400 000	400 000			
431	Fonds régional de développement des entreprises, acteurs et destinations touristiques	6 000 000	4 190 000	10 190 000	2 485 000	3 477 100	5 962 100	-58,58%	-17,01%	-41,49%
Enseignement supérieur		9 738 757	1 498 430	11 237 187	3 937 800	1 900 000	5 837 800	-59,57%	26,80%	-48,05%
184	Contrat Etat-Région-Investissements Immobiliers	3 211 157	3 211 157	3 211 157	1 337 800	1 337 800	1 337 800	-58,34%	-58,34%	-58,34%
228	Contrat Etat-Région - Investissements (fonds de concours)	199 900	199 900	199 900	410 000	410 000	410 000	105,10%	105,10%	105,10%
355	Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur et soutien aux initiatives des acteurs de la vie étudiante	1 498 430	1 498 430	1 498 430	1 498 430	1 900 000	1 900 000	-63,09%	26,80%	26,80%
356	Contrat Etat-Région : investissements	2 627 700	2 627 700	2 627 700	970 000	970 000	970 000	-63,09%	-63,09%	-63,09%
357	Investissements immobiliers et équipements pédagogiques	3 700 000	3 700 000	3 700 000	1 220 000	1 220 000	1 220 000	-67,03%	-67,03%	-67,03%
Recherche		32 945 157	10 777 083	43 722 240	36 062 700	9 985 000	46 047 700	9,46%	-7,35%	5,32%
304	Programmes de recherche régionaux et interrégionaux	12 515 157	3 496 300	16 011 457	17 000 000	3 400 000	20 400 000	35,84%	-2,75%	27,41%
1400	Grands équipements structurants et équipements de centres de recherche	19 500 000	5 774 313	19 500 000	18 259 000	5 000 000	18 259 000	-6,36%	-6,36%	-6,36%
1402	Accueil de chercheurs, valorisation, ouverture européenne et internationale	900 000	5 774 313	6 674 313	780 000	5 000 000	5 780 000	-13,33%	-13,41%	-13,40%
1405	Rayonnement de la science et coordination scientifique	30 000	1 506 470	1 536 470	23 700	1 585 000	1 608 700	-21,00%	5,21%	4,70%
PIRI et développement technologique		30 100 000	1 380 000	31 480 000	15 300 000	1 380 000	16 680 000	-49,17%	-47,01%	-47,01%
1404	PIRI et développement technologique	30 100 000	1 380 000	31 480 000	15 300 000	1 380 000	16 680 000	-49,17%	-47,01%	-47,01%
Développement industriel et innovation		23 200 000	4 799 000	27 999 000	17 600 000	4 238 900	21 838 900	-24,14%	-11,67%	-22,00%
131	Fonds d'appui à la performance industrielle et au parcours d'innovation des entreprises	3 200 000	1 264 000	3 200 000	2 400 000	1 020 400	2 400 000	-25,00%	-19,27%	-25,00%
137	Animation économique et expertises industrielles	17 800 000	3 510 000	21 310 000	13 900 000	3 191 500	17 091 500	-21,91%	-9,07%	-19,80%
293	Fonds d'appui à l'innovation, aux filières et à l'énergie	17 800 000	3 510 000	21 310 000	13 900 000	3 191 500	17 091 500	-21,91%	-9,07%	-19,80%
306	Expertises industrielles et charges diverses	2 200 000	25 000	2 200 000	1 300 000	2 000	2 000	-40,91%	-40,91%	-40,91%
316	Fonds d'intervention territorial	2 200 000	25 000	2 200 000	1 300 000	25 000	1 300 000	-40,91%	-40,91%	-40,91%
401	Expertise au profit des entreprises en difficulté	2 200 000	25 000	2 200 000	1 300 000	25 000	1 300 000	-40,91%	-40,91%	-40,91%
Politique portuaire		1 000 000	1 000 000	1 000 000	2 110 000	1 000 000	2 110 000	111,00%	111,00%	111,00%
246	Grand Port maritime de Nantes-Saint Nazaire	1 000 000	1 000 000	1 000 000	2 110 000	1 000 000	2 110 000	111,00%	111,00%	111,00%

C4 / Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme											
124 640 000											
80 093 550											
204 733 550											
112 887 000											
80 233 500											
193 120 500											
-9,43%											
0,17%											
-5,67%											
Enseignement secondaire											
330	Fonctionnement des E.P.L.E.	124 640 000	80 093 550	204 733 550	112 887 000	80 233 500	193 120 500	-9,43%	0,17%	-5,67%	
331	Travaux dans les E.P.L.E.	180 000	34 375 450	34 555 450	180 000	33 269 500	33 449 500	-3,22%	-3,20%		
332	Equipements des E.P.L.E.	80 000 000	110 000	80 110 000	70 000 000	686 000	70 686 000	-12,50%	523,64%	-11,76%	
334	Informatisation des lycées ENT	8 900 000	132 000	8 900 000	8 500 000	160 000	8 500 000	-4,49%	-2,60%	-4,49%	
335	Fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association	7 700 000	34 661 100	34 661 100	7 500 000	34 661 100	34 661 100	-2,60%	21,21%	-2,20%	
336	Subventions d'investissement aux établissements privés sous contrat d'association	19 800 000	50 000	19 800 000	19 800 000	241 300	19 800 000	-15,00%	382,60%	269,00%	
337	Etudes et Promotions	20 000	5 000 000	7 040 000	17 000	5 828 300	7 868 300	16,57%	11,77%	11,77%	
338	Aides sociales	2 040 000	3 164 600	3 164 600	2 040 000	3 418 000	3 418 000	8,01%	8,01%	8,01%	
339	Action s éducatives	2 500 000	1 641 435	4 141 435	2 350 000	1 242 800	3 592 800	-6,00%	-24,29%	-13,25%	
404	Plan d'entretien et de maintenance dans les lycées	3 500 000	493 565	3 993 565	2 500 000	353 500	2 853 500	-28,57%	-28,38%	-28,55%	
432	Orientation des jeunes et lutte contre le décrochage	3 500 000	465 400	465 400	2 500 000	213 000	213 000	-54,23%	-54,23%	-54,23%	
435	Jeunesse et civisme					160 000	160 000				
C5 / Transports, mobilité, Infrastructures											
135 500 500											
145 338 400											
280 838 900											
103 188 375											
148 229 200											
251 417 575											
-23,85%											
1,99%											
-10,48%											
Infrastructures routières											
93	Contrat Etat-Région (2000-2006)	2 500 000	78 120	2 500 000	3 100 200	264 200	3 100 200	24,01%	238,20%	238,20%	
290	CERProgrammes complémentaires	463 880	1 958 000	463 880	143 000	143 000	143 000	-69,17%	-69,17%	-69,17%	
305	Désenclavement urbain et rural	1 958 000		1 958 000	2 693 000		2 693 000	37,54%		37,54%	
Infrastructures aéroportuaires											
391	Financement du syndicat mixte aéroportuaire					150 000	150 000				
Infrastructures ferroviaires											
107	Infrastructures ferroviaires	42 528 000	42 528 000	42 528 000	26 790 000	26 790 000	26 790 000	-37,01%	-37,01%	-37,01%	
Transports											
104	Fonctionnement du réseau de transport régional	84 862 500	144 542 700	230 100 900	67 698 175	147 951 000	215 649 175	-20,23%	1,87%	-6,28%	
106	Modernisation du parc de matériel roulant régional	67 450 000	144 542 700	67 450 000	49 600 000	147 586 000	147 586 000	-26,46%	2,11%	-26,46%	
221	Points d'arrêt et investissements en faveur de l'intermodalité	15 400 000	15 400 000	15 400 000	15 237 500	15 237 500	15 237 500	-1,06%	-1,06%	-1,06%	
270	Soutien aux transports collectifs en sites propres (TCS)P	2 012 500	695 700	2 012 500	2 860 675	365 000	2 860 675	42,15%	-47,53%	42,15%	
359	Multimodalité et solutions innovantes			695 700		365 000	365 000		-47,53%	-47,53%	
Aménagement numérique											
378	Aménagement numérique	5 610 000	100 000	5 710 000	5 600 000	128 200	5 728 200	-0,18%	28,20%	0,32%	

CE / Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement		92 663 890	7 861 876	100 525 766	88 432 700	7 671 900	96 104 600	-4,57%	-2,42%	-4,40%
Développement Territorial		44 440 000	1 242 553	45 682 553	38 815 000	1 132 200	39 947 200	-12,66%	-8,88%	-12,55%
265	Développement et animation des territoires	44 000 000	201 053	44 201 053	38 375 000	230 000	38 605 000	-12,78%	-14,40%	-12,66%
301	Observation régionale - Etudes et expertises	917 500	917 500	917 500	38 375 000	853 500	853 500	-6,98%	-6,98%	-6,98%
344	Information géographique régionale	440 000	124 000	564 000	440 000	48 700	488 700	-60,73%	-13,35%	-13,35%
Environnement		28 264 890	5 004 323	33 269 213	28 260 700	4 834 700	33 095 400	-0,01%	-3,39%	-0,52%
266	Préservation de la biodiversité et éducation à l'environnement	4 100 000	3 393 147	7 493 147	4 000 000	3 056 800	7 056 800	-2,44%	-9,91%	-5,82%
268	Axe Libérien				3 993 100	41 500	4 034 600			
285	Maîtrise de l'énergie	16 200 000	315 240	16 515 240	15 700 000	390 000	16 090 000	-3,09%	23,72%	-2,57%
286	Gestion de l'eau dans les bassins versants				3 138 300	31 900	3 170 200			
379	Agenda 21 - Coordination				425 000	330 000	330 000			
389	Déchets et qualité de l'air	364 890	79 900	444 790	300 600	90 000	390 600	-17,62%	-22,35%	-22,35%
429	Gestion durable des bassins versants et de la Loire	7 600 000	791 036	8 391 036	1 128 700	894 500	2 023 200	-85,15%	13,08%	-75,89%
Logement et cadre de vie		16 921 000	70 000	16 991 000	17 750 000	65 000	17 815 000	4,90%	-7,14%	4,85%
283	Habitat et logement social				5 000 000		5 000 000			
325	Logement pour les jeunes	8 021 000		8 021 000	5 000 000		5 000 000			
349	Renouvellement urbain	8 900 000		8 970 000	5 000 000		5 000 000			
430	Logement social et habitat des jeunes				2 750 000		2 815 000	-69,10%	-7,14%	-68,62%
Santé et qualité de vie		3 038 000	1 545 000	4 583 000	3 607 000	1 640 000	5 247 000	18,73%	6,15%	14,49%
187	Accueil des personnes âgées et handicapées	1 038 000		1 038 000	462 000		462 000	-55,49%		-55,49%
188	Santé publique, vieillissement et politique du handicap	2 000 000	1 545 000	3 545 000	3 145 000	1 640 000	4 785 000	57,25%	6,15%	34,98%
C7 / Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités		16 312 300	30 208 630	46 520 930	25 245 300	30 062 400	55 307 700	54,76%	-0,48%	18,89%
Action culturelle		3 172 000	16 065 780	19 237 780	3 192 000	16 165 800	19 357 800	0,63%	0,62%	0,62%
74	Actions territoriales	1 547 000	1 100 000	2 647 000	1 547 000	1 000 000	2 547 000	-9,09%	-9,09%	-3,78%
198	Arts de la scène	275 000	12 055 000	12 330 000	275 000	12 055 000	12 330 000			
199	Livre et lecture	100 000	1 390 780	1 490 780	120 000	1 390 800	1 510 800	20,00%	0,00%	1,34%
315	Arts visuels	1 250 000	1 520 000	2 770 000	1 250 000	1 720 000	2 970 000		13,16%	7,22%
Equipements structurants d'intérêt régional		5 500 000		5 500 000	14 140 000		14 140 000	157,09%		157,09%
92	Equipements structurants d'intérêt régional	5 500 000		5 500 000	14 140 000		14 140 000	157,09%		157,09%
Patrimoine		6 110 300	2 671 850	8 782 150	6 110 300	2 671 850	8 782 150			
197	Patrimoine	6 110 300	2 671 850	8 782 150	6 110 300	2 671 850	8 782 150			
Politique sportive régionale		1 300 000	6 140 000	7 440 000	1 460 000	6 253 750	7 713 750	12,31%	1,85%	3,68%
259	Equipements et centres d'accueil sportifs	1 050 000	340 000	1 390 000	1 050 000	253 750	1 303 750	-25,37%	-6,21%	-6,21%
287	Sport de haut niveau	100 000	3 000 000	3 100 000	150 000	3 000 000	3 150 000			
288	Sport pour tous	100 000	2 800 000	2 900 000	260 000	3 000 000	3 260 000	160,00%	7,14%	12,41%
Vie associative, bénévolat et solidarités		230 000	5 331 000	5 561 000	343 000	4 971 000	5 314 000	49,13%	-6,75%	-4,44%
376	Egalité, solidarités, lutte contre les discriminations	30 000	551 000	581 000	50 300	511 000	561 300	67,67%	-7,26%	-3,39%
388	Autonomie des jeunes	200 000	3 500 000	3 700 000	192 700	3 280 000	3 472 700	-3,65%	-6,29%	-3,39%
390	Bénévolat et vie associative		1 280 000	1 280 000	100 000	1 180 000	1 280 000		-7,81%	18,92%

Participations	20 261 832	9 248 760	29 510 592	11 460 474	11 781 539	23 242 013	-43,44%	27,39%	-21,24%
PRI et développement technologique	6 592 500		6 592 500	4 012 500		4 012 500	-39,14%		-39,14%
Technocampus Océan (communes et intercom.)	4 012 500		4 012 500	4 012 500		4 012 500	-100,00%		-100,00%
Technocampus Océan (CG 44)	1 980 000		1 980 000				-100,00%		-100,00%
Réalité virtuelle CIRV - Montoir Smart Factory (communes et intercom.)	360 000		360 000				-100,00%		-100,00%
Réalité virtuelle CIRV - Montoir Smart Factory (département)	240 000		240 000				-100,00%		-100,00%
Développement territorial	140 157	40 000	180 157				-100,00%	-100,00%	-100,00%
Information géographique régionale FEDER	140 157	40 000	180 157				-100,00%	-100,00%	-100,00%
Formations sanitaires et sociales	375 000	1 650 000	2 025 000		1 400 000	1 400 000	-100,00%	-15,15%	-30,86%
Portant - Participation du département	375 000		375 000				-100,00%		-100,00%
Participation Pôle Emploi		1 650 000	1 650 000		1 400 000	1 400 000	-100,00%	-15,15%	-15,15%
Enseignement secondaire	2 804 875		2 804 875	1 197 696		1 197 696	-57,30%		-57,30%
Certificats d'énergie	200 000		200 000				-100,00%		-100,00%
ANRU internat d'excellence -Chevrolier - Ville d'Angers	102 023		102 023	31 002		31 002	-69,61%		-69,61%
ANRU internat d'excellence - Ile de Nantes (Nelson Mandela)	426 547		426 547	153 803		153 803	-63,94%		-63,94%
ANRU internat d'excellence - A Briand - St Nazaire	201 997		201 997	9 196		9 196	-95,45%		-95,45%
Refonte soc restauration - lycée Duplessis Moray - CG 49	307 350		307 350	431 960		431 960	40,54%		40,54%
Travaux d'adaptation service restauration - David d'Angers	123 000		123 000	92 700		92 700	-24,63%		-24,63%
Chaufferie ENR - Blaise Pascal Segré	326 725		326 725				-100,00%		-100,00%
Lycée Ile de Nantes (Nelson Mandela) - Ville de Nantes	1 000 000		1 000 000	479 035		479 035	308,62%		308,62%
Gymnase - Lycée de Clisson	117 233		117 233	1 519 200		1 519 200	11,05%		11,05%
Enseignement supérieur	1 368 000		1 368 000	72 000		72 000	-75,00%		-75,00%
Ecole Polytechnique de Nantes	288 000		288 000				-100,00%		-100,00%
I.U.T. Angers	800 000		800 000	1 037 200		1 037 200	-60,00%		-60,00%
ESGT extension	280 000		280 000	320 000		320 000	-67,86%		-67,86%
ISTIA Angers	8 981 300		8 981 300	90 000		90 000	-47,55%		-47,55%
Recherche	1 500 000		1 500 000	4 711 078		4 711 078	-33,33%		-33,33%
IRIS 2 - Institut Montclair	1 500 000		1 500 000	1 000 000		1 000 000	-27,47%		-27,47%
LINA AtlanSTIC	1 500 000		1 500 000	1 087 878		1 087 878	-100,00%		-100,00%
LAUM	864 900		864 900				-100,00%		-100,00%
IRT2 Nantes	4 666 400		4 666 400	2 333 200		2 333 200	-50,00%		-50,00%
ENV - ONIRIS	450 000		450 000	290 000		290 000	-35,56%		-35,56%
Tourisme					7 039	7 039			
Participations FEDER (NEA 2)		450 000	450 000	20 000		540 000		20,00%	24,44%
Action culturelle		50 000	50 000			50 000			
Participation du Centre National du Livre					70 000	70 000			
Festival d'Avignon - Grenier à sel - participation Région						20 000			
Maison Julien Gracq									
Participation du Centre National du Cinema		400 000	400 000	20 000		420 000		5,00%	5,00%

Recettes de gestion	2 250 000	19 909 048	22 159 048	290 000	21 591 513	21 881 513	-87,11%	8,45%	-1,25%
Charges de structures et de gestion		313 300	313 300		2 042 400	2 042 400		551,90%	551,90%
Loyers divers		313 300	313 300		2 042 400	2 042 400		551,90%	551,90%
Developpement Industriel et innovation		1 538 716	1 538 716		1 625 806	1 625 806		5,66%	5,66%
Locations divers - Autoclave et étuve		305 806	305 806		305 806	305 806		7,06%	7,06%
Loyer et charges Technocampus EMC2		1 232 910	1 232 910		1 320 000	1 320 000		-17,75%	-17,75%
Formations sanitaires et sociales		1 315 831	1 315 831		1 082 307	1 082 307		-2,44%	-2,44%
Redevance Cité de la formation Santé Social Marion Cahour		920 187	920 187		897 777	897 777		-100,00%	-100,00%
Redevance IFMTS - Laval - Pôle Régional de Formation Santé Social		205 644	205 644		1 600	1 600		-3,72%	-3,72%
Lycee Valère Mathé		190 000	190 000		182 930	182 930		10,00%	10,00%
Recherche					10 000	10 000		10 000	10 000
Redevance Beautour					400 000	400 000		97,04%	97,04%
Patrimoine		203 000	203 000		200 000	200 000		6566,67%	6566,67%
Redevance d'occupation du domaine public régional - Fontevraud		200 000	200 000		200 000	200 000		222,11%	222,11%
Autres redevances Fontevraud		3 000	3 000		952 700	952 700		1,74%	1,74%
PRI et developpement technologique		295 772	295 772		130 000	130 000			
Loyer PRI Design		127 772	127 772		199 200	199 200			
Loyer CIRV Montoir de Bretagne					455 500	455 500			
Locations diverses - CIRV Montoir de Bretagne					168 000	168 000			
Loyer Prox'innov		168 000	168 000		3 500	3 500			
Transports		3 500	3 500		3 500	3 500			
Location local vélo LRSY		3 500	3 500		54 000	54 000			
Santé et qualité de vie		54 000	54 000		54 000	54 000			
Loyer Gérontopôle		54 000	54 000						

Action culturelle									
Recettes tarifaires "Folle journée"		300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000		
Charges de personnel		<u>1 050 000</u>	<u>1 050 000</u>	<u>1 125 000</u>	<u>1 125 000</u>	<u>1 125 000</u>	<u>1 125 000</u>	7,14%	7,14%
Vente de tickets déjeuners		550 000	550 000	575 000	575 000	575 000	575 000	4,55%	4,55%
Reversement de charges personnel hors EPLE		500 000	500 000	50 000	50 000	50 000	50 000	-90,00%	-90,00%
Remboursement sur détachement et mises à disposition				200 000	200 000	200 000	200 000		
Remboursement sur rémunération du personnel EPLE				50 000	50 000	50 000	50 000		
Remboursement de charges personnel EPLE				200 000	200 000	200 000	200 000		
Cheques déjeuner (non précomptés)				50 000	50 000	50 000	50 000		
Charges de structures et de gestion		<u>2 050 000</u>	<u>3 846 800</u>	<u>1 670 000</u>	<u>1 670 000</u>	<u>1 670 000</u>	<u>1 670 000</u>	-100,00%	-56,59%
Cessions d'immobilisations (immeubles, mobiliers et matériels)		2 050 000	2 050 000	2 050 000	2 050 000	2 050 000	2 050 000	-100,00%	-100,00%
Emplois d'avenir		1 540 000	1 540 000	1 540 000	1 540 000	1 420 000	1 420 000	-7,79%	-7,79%
Crèche le Petit Prince - participations des familles		150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000		
Cafeteria		100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000		
Recouvrements divers		6 800	6 800	6 800	6 800	6 800	6 800		
Enseignement secondaire		<u>200 000</u>	<u>9 200 000</u>	<u>290 000</u>	<u>9 225 000</u>	<u>9 315 000</u>	<u>9 315 000</u>	45,00%	1,25%
Ordipass		200 000	200 000	200 000	200 000	290 000	290 000	45,00%	45,00%
cession energie - Lycée Aimée Césaire				25 000	25 000	25 000	25 000		
Fonds Académique de Rémunération des Personnels d'Internat (FARPI)		9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000		
Patrimoine		3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000		
Droits d'auteurs		3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000		
Solidarités humaines et dynamique sociale		<u>440 000</u>	<u>440 000</u>	<u>440 000</u>	<u>440 000</u>	<u>460 000</u>	<u>460 000</u>	4,55%	4,55%
Pack 15-30 (Pass Culture Sport)		440 000	440 000	440 000	460 000	460 000	460 000	4,55%	4,55%
Transports		<u>3 595 129</u>	<u>3 595 129</u>	<u>2 840 800</u>	<u>2 840 800</u>	<u>2 840 800</u>	<u>2 840 800</u>	-20,98%	-20,98%
Lignes routières régionales - reversement année n-1		800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000		
Lignes routières régionales - reversement année n (régie)		360 000	360 000	360 000	360 000	360 000	360 000		
Nantes-Métropole : compensation intégration tarifaire/réseaux TAN & TER n-1		1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000		
Région Poitou Charentes : desserte interrégionale Trains des plages		124 379	124 379	124 379	1 494 000	1 494 000	1 494 000	-17,00%	-17,00%
Carène : compensation pour intégration tarifaire sur les réseaux STAN et TER		15 000	15 000	15 000	16 000	16 000	16 000	-100,00%	-100,00%
Métrocéane : compensations tarifaires Départements		200	200	200	200	200	200		
Métrocéane : compensations tarifaires n-1 Nantes Métro et Carène		5 550	5 550	5 550	5 600	5 600	5 600	0,90%	0,90%
Métrocéane : compensations tarifaires n-1 SNCF		490 000	490 000	490 000	487 000	487 000	487 000	-0,61%	-0,61%

Remboursements de prêts et d'avances	21 102 393	1 277 200	22 379 593	9 154 046	1 114 526	10 268 572	-56,62%	-12,74%	-54,12%
Développement industriel et innovation	3 549 000	1 240 200	4 789 200	2 153 800	38 609	2 192 409	-39,31%	-96,89%	-54,22%
Amortissement du capital	3 549 000	1 240 200	3 549 000	2 153 800	38 609	2 153 800	-39,31%	-96,89%	-39,31%
Intérêts		2 000	1 240 200	12 500	2 033	38 609	1,65%	1,65%	-96,89%
Economie de proximité et création d'entreprises		2 000	2 000	12 500	2 033	14 533	1,65%	1,65%	626,65%
Amortissement du capital		2 000	2 000	12 500	2 033	12 500			
Intérêts					2 033	2 033		1,65%	1,65%
Fonds d'investissement des Pays de la Loire				3 782 694	1 037 648	4 820 342			
Amortissement du capital				3 782 694	1 037 648	3 782 694			
Intérêts				3 782 694	1 037 648	1 037 648			
Equipements structurants d'intérêt régional		195 073	195 073	108 374	108 374	108 374	-44,44%	-44,44%	-44,44%
Amortissement du capital		195 073	195 073	108 374	108 374	108 374	-44,44%	-44,44%	-44,44%
Pêche maritime et aquaculture		222 000	222 000	124 433	124 433	124 433	-43,95%	-43,95%	-43,95%
Amortissement du capital		222 000	222 000	124 433	124 433	124 433	-43,95%	-43,95%	-43,95%
Infrastructures ferroviaires		17 062 320	17 062 320	2 747 320	2 747 320	2 747 320	-83,90%	-83,90%	-83,90%
Citizen rail		215 000	215 000	215 000			-100,00%	-100,00%	-100,00%
Remboursement avance Etat / Modernisation ligne Nantes-Gilles-Pornic		14 100 000	14 100 000	2 747 320	2 747 320	2 747 320	-100,00%	-100,00%	-100,00%
Remboursement avance CG 85 / Modernisation ligne Nantes-St Gilles-Pornic		2 747 320	2 747 320	2 747 320	2 747 320	2 747 320			
Tourisme		74 000	35 000	109 000	224 925	224 925	203,95%	3,53%	139,60%
Amortissement du capital		74 000	35 000	74 000	224 925	224 925	203,95%	3,53%	203,95%
Intérêts			35 000	35 000	224 925	36 236	3,53%	3,53%	3,53%
Recettes exceptionnelles		410 000	410 000	1 019 580	2 332 500	3 352 080		468,90%	717,58%
Aide à la mobilité internationale		60 000	60 000	60 000	60 000	60 000			
Reversement d'aide à la mobilité N-1		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000			
Reversement d'aide à la mobilité N		40 000	40 000	40 000	40 000	40 000			
Enseignement secondaire				269 580		269 580			
Reversement subvention - Fermeture lycée privé				181 843		181 843			
Revsit subv organismes publics divers				87 737		87 737			
Formation professionnelle continue					2 000 000	2 000 000			
Clôture comptable conventions ASP					2 000 000	2 000 000			
Grand Port Maritime Nantes - Saint Nazaire				190 000		190 000			
Reversement subvention				190 000		190 000			
Infrastructures ferroviaires				560 000		560 000			
Reversement soldes d'opérations				560 000		560 000			
Charges de structures et de gestion		350 000	350 000	272 500		272 500		-22,14%	-22,14%
Reversement divers		200 000	200 000	200 000		200 000			
Produits exceptionnels divers					12 500	12 500			
Indemnités d'assurances		150 000	150 000	60 000		60 000		-60,00%	-60,00%

Services assujettis à la TVA										
FM/TS	5 000 000		5 000 000	1 713 935	1 713 935	-65,72%		-65,72%		
FM/TS Rémunération	2 000 000		2 000 000	64 670	64 670	-96,77%		-96,77%		
Prox'innov	3 000 000		3 000 000	7 000	7 000	-100,00%		-100,00%		
CIRV				32 800	32 800					
CIRV Rémunération				6 000	6 000					
Technocampus Océan				502 017	502 017					
Technocampus Océan Rémunération				15 000	15 000					
Fontevraud énergie Rémunération				2 000	2 000					
Fontevraud St Lazare Rémunération				3 000	3 000					
Usine élévatoire				1 071 148	1 071 148					
Usine élévatoire Rémunération				10 300	10 300					
Fonds d'investissement des Pays de la Loire	225 000	150 000	375 000	550 000	600 000	144,44%	300,00%	206,67%		
Desinvestissements participations FCPR Ouest Vent II	100 000		100 000	150 000	150 000	50,00%	300,00%	50,00%		
Produits des désinvestissements FCPR OV1		150 000	150 000		600 000		300,00%	300,00%		
Desinvestissements participations FCPR Aerofound	125 000		125 000	400 000	400 000	220,00%	-26,09%	220,00%		
Reprises de provisions pour dépréciation d'actifs		2 300 000	2 300 000		1 700 000		50,00%	-26,09%		
Produits des opérations de marché		300 000	300 000		450 000		50,00%	50,00%		
Gestion active de la dette										
	200 000 000		200 000 000	200 000 000	200 000 000					
Opérations d'ordre de section à section										
Ajustement des opérations d'ordre	451 480 215	234 000 000	685 480 215	535 871 591	300 000 000	835 871 591	18,69%	28,21%	21,94%	
Amortissements	21 480 215		21 480 215	235 871 591		235 871 591	11,53%		11,53%	
Neutralisation des amortissements	240 000 000		240 000 000	300 000 000		300 000 000	25,00%		25,00%	
Reprise DRES et subventions perçues		24 000 000	24 000 000		270 000 000	270 000 000	28,57%	28,57%	28,57%	
Gestion active de la dette	200 000 000		200 000 000	200 000 000	30 000 000	30 000 000	25,00%	25,00%	25,00%	
Opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement)	120 000 000		120 000 000	120 000 000		120 000 000				
Avances sur immobilisations	120 000 000		120 000 000	120 000 000		120 000 000				
RECETTES TOTALES	1 452 191 978	1 271 073 402	2 723 265 380	1 467 035 770	1 351 600 326	2 818 636 096	1,02%	6,34%	3,50%	

BUDGET PRIMITIF 2016

Programmation pluriannuelle des investissements

	Estimation des restes à payer au 31-12-15	Autorisations de Programme votées au BP 2016	Crédits de paiement votés au BP 2016	Crédits de paiement 2017 et années suivantes
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopérat	1 753 123 381	801 987 200	647 035 770	1 908 074 811
Charges de structure et de gestion	131 909 582	11 815 000	133 314 895	10 409 687
250 Schéma Directeur des Systèmes d'Information	9 864 030	11 150 000	3 764 000	17 250 030
272 Dépenses imprévues	783 814	10 000 000	83 000	700 814
380 Etudes préalables	916 139	300 000	500 000	716 139
403 Etudes et actions énergétiques	482 010	250 000	300 000	432 010
15002 Investissements immobiliers	6 997 238	600 000	780 000	6 217 238
15003 Investissements informatiques	684 829		812 600	472 229
ADGEN AUTO Parc automobile			106 000	
ADGEN FOUR Fouritures et services			47 500	
ADGEN JUR Conseil juridique			10 000	
ADGEN LOGIS Logistique			81 500	
ASS CESR Conseil Economique et Social			7 600	
BATI LOCK Loyers et Charges			6 000	
REST RESTN Restauration interne			10 000	
SYN APPJ Applications informatiques			354 800	
SYN MATTN Matériel informatique			67 000	
SYN PHONE Téléphone			25 000	
SYN RESIN Réseau informatique Sécurité			173 000	
SYN SFIN Système d'info. financière			400 000	
Charges de personnel	40 000	40 000	40 000	40 000
DGFPS COMIN Dép gestion,form,prest soc Communication interne			40 000	
Opérations financières	96 291 398	1 100 000	1 100 000	1 100 000
ANVA ANVA Provisions et annul° créances			1 100 000	
SDETT ANNUI Emprunt - Opérations courantes Annuités			90 000 000	
SDETT PIZ Emprunt - Opérations courantes Plan de relance FCTVA piz			5 191 398	
Actions de communication	72 600	15 000	15 000	15 000
BATI SIGP1 Signalétique Pérenne DCOM			15 000	
ECOM INTER E-communication internet			20 000	
EVEN STAND Evénements Stand's pérenne et modulable			1 000	
SIGNA SIPRO Signalétique Signalétique promotionnelle			36 600	
Relations Internationales	554 476	665 000	561 875	757 601
274 FRA3ICOD la-bas (Fonds régional d'aide et de solidarité internationale pour la coopération et le développement)	31 143	623 333	21 875	9 268
406 Solidarité internationale et animation des réseaux			540 000	748 333
Gestion des fonds structuraux européens 2007-2013	20 483 951	665 000	18 350 022	2 133 929
345 Axe Innovation et Economie de la Connaissance	8 182 953		8 182 953	0
346 Axe Accessibilité aux services de Transports	5 547 830		4 667 069	880 761
347 Axe Dimension Urbaine	6 753 168		5 500 000	1 253 168
Gestion des fonds européens 2014-2020	98 272 535	11 735 000	11 735 000	86 537 535
421 Axe1 FEDER -Recherche, développement technologique et Innovation	39 383 295	7 900 000	4 281 000	35 102 295
422 Axe2 FEDER -Accès aux TIC	7 900 000		1 107 000	6 793 000
423 Axe3 FEDER -Compétitivité des PME	6 433 836		134 000	6 299 836
424 Axe4 FEDER -Transition énergétique	24 800 000		3 459 000	21 341 000
425 Axe5 FEDER -Prévention des risques et préservation de l'environnement	9 855 405		1 370 000	8 485 405
426 Axe6 FEDER -Inclusion sociale, lutte contre la pauvreté et les discriminations	9 900 000		1 384 000	8 516 000
Outils de politiques publiques	2 634 590	2 634 590	2 500 000	134 590
77 Audiovisuel régional	23 841	1 449	1 449	23 841
251 Fonds Régional d'Intervention, d'Etudes et de Promotion	1 449			1 449
410 Agence France Locale	2 609 300		2 500 000	109 300

BUDGET PRIMITIF 2016

Programmation pluriannuelle des investissements

	Estimation des restes à payer au 31-12-15	Autorisations de Programme votées au BP 2016	Crédits de paiement votés au BP 2016	Crédits de paiement 2017 et années suivantes
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	1 753 123 381	801 987 200	647 035 770	1 908 074 811
Internationalisation de l'économie	371 458 743	114 945 000	107 600 500	378 803 243
166 Internationalisation de l'économie	5 928 872	5 000 000	4 000 000	6 928 872
Economie de proximité et création d'entreprises	11 299 179	5 855 000	6 090 000	11 064 179
129 Aides à la création d'entreprises	3 069 940	1 700 000	1 650 000	3 119 940
307 Fonds de soutien à l'artisanat, aux métiers d'art et au commerce	2 223 583	1 705 000	1 290 000	2 638 583
308 Fonds de soutien aux entreprises de l'économie Sociale et Solidaire	1 132 984	1 270 000	700 000	1 702 984
309 Animation économique et expertises pour l'économie de proximité et la création d'entreprises	4 872 673	1 180 000	2 450 000	3 602 673
Fonds d'investissement des Pays de la Loire	52 310 587	12 200 000	12 900 000	46 610 587
136 Renforcement des fonds propres - fonds partenariaux	35 169 921	3 000 000	8 100 000	30 069 921
374 Renforcement des fonds propres - avances régionales	13 470 666	9 200 000	9 000 000	13 670 666
394 Fonds littoral	3 670 000	9 200 000	800 000	2 870 000
Tourisme	19 445 364	4 800 000	4 600 000	19 645 364
226 Aides aux entreprises et acteurs touristiques	7 475 891	1 000 000	1 000 000	6 475 891
227 Aménagement des itinéraires cyclables et sites publics touristiques	4 602 469	715 000	715 000	3 887 469
294 Tourisme social et associatif	3 613 337	400 000	3 213 337	3 213 337
431 Fonds régional de développement des entreprises, acteurs et destinations touristiques	3 753 666	4 800 000	2 485 000	6 068 666
Enseignement supérieur	35 187 295	19 920 000	3 937 800	51 169 495
184 Contrat Etat-Région-Investissements Immobiliers	2 132 278	1 337 800	794 478	1 384 103
228 Contrat Etat-Région - Investissements (fonds de concours)	466 900	410 000	410 000	56 900
356 Contrat Etat-Région : Investissements	15 385 418	19 920 000	970 000	14 827 046
357 Investissements immobiliers et équipements pédagogiques	1 384 103	1 220 000	1 220 000	34 085 418
68 Investissements immobiliers	21 550	21 550	21 550	21 550
69 Investissements en matériel pédagogique, informatiques et multimédias	115 487 423	22 950 000	36 062 700	107 374 723
Recherche	67 106 260	12 000 000	17 000 260	62 106 260
304 Programmes de recherche régionaux et interrégionaux	45 127 868	14 200 000	18 259 000	41 068 868
1400 Grands équipements structurants et équipements de centres de recherche	8 964	1 700 000	780 000	8 964
1401 Programmes de recherche régionaux et interrégionaux	3 140 555	50 000	23 700	4 060 555
1402 Accueil de chercheurs, valorisation, ouverture européenne et internationale	103 776	12 000 000	15 300 000	54 220 356
1405 Rayonnement de la science et coordination scientifique	57 520 356	12 000 000	15 300 000	54 220 356
PRI et développement technologique	60 791 167	23 050 000	12 600 000	66 241 167
1404 PRI et développement technologique	5 424 627	3 000 000	2 400 000	6 024 627
Développement Industriel et Innovation	84 930	19 050 000	13 900 000	84 930
131 Fonds d'appui à la performance industrielle et au parcours d'innovation des entreprises	48 345 033	1 000 000	1 300 000	53 495 033
215 Environnement Energie dans les entreprises (ADEME Région)	6 933 577	3 000	3 000	6 633 577
293 Fonds d'appui à l'innovation, aux filières et à l'énergie	3 000	13 488 500	13 488 500	13 488 500
316 Fonds d'intervention territoriale	13 488 500	4 170 000	2 110 000	13 488 500
273 Innovation numérique	13 488 500	4 170 000	2 110 000	13 488 500
Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire	13 488 500	4 170 000	2 110 000	13 488 500
246 Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire	13 488 500	4 170 000	2 110 000	13 488 500
Politique portuaire	4 170 000	4 170 000	2 110 000	4 170 000
246 Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire	4 170 000	4 170 000	2 110 000	4 170 000
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	66 350 786	48 364 000	21 170 000	93 544 786
Emploi	146 370	75 000	90 000	131 370
399 Amélioration des conditions de travail	146 370	75 000	90 000	131 370
Formation professionnelle continue	1 782 209	850 000	850 000	932 209
210 Dépenses d'investissement	1 782 209	850 000	850 000	932 209
Formations sanitaires et sociales	9 816 839	2 920 000	2 230 000	10 515 839
373 Investissement	9 816 839	2 920 000	2 230 000	10 515 839
Apprentissage	54 605 367	45 360 000	18 000 000	81 965 367
191 Dépenses d'investissements	54 605 367	45 360 000	18 000 000	81 965 367

BUDGET PRIMITIF 2016

Programmation pluriannuelle des investissements

		Estimation des restes à payer au 31-12-15	Autorisations de Programme votées au BP 2016	Crédits de paiement votés au BP 2016	Crédits de paiement 2017 et années suivantes
Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme		1 753 123 381	801 987 200	647 035 770	1 908 074 811
Enseignement secondaire		276 471 967	448 260 000	112 887 000	611 844 967
15	Constructions rénovations lourdes extensions	276 471 967	448 260 000	112 887 000	611 844 967
330	Fonctionnement des E.P.L.E.	2 561 786	180 000	180 000	2 561 786
331	Travaux dans les E.P.L.E.	164 939	399 300 000	70 000 000	164 939
332	Equipements des E.P.L.E.	211 772 988	11 435 000	8 500 000	541 072 988
334	Information des lycées publics et ENT	5 214 877	7 200 000	8 500 000	8 149 877
336	Suventions d'investissement aux établissements privés sous contrat d'association	5 904 274	24 285 000	19 800 000	5 604 274
337	Etudes et promotions	43 427 193	20 000	17 000	47 912 193
338	Aides sociales	568 286	2 040 000	1 700 000	571 286
351	Fonds annuel d'intervention	2 415 758	2 040 000	2 040 000	2 415 758
404	Plan d'entretien et de maintenance dans les lycées	1 436 295	2 350 000	2 350 000	1 529 848
16	Maintenance et sécurité	2 529 848	1 500 000	2 500 000	1 529 848
17	Travaux d'urgence	145 814			145 814
18	Rénovation des logements de fonctions	11 868			11 868
20	Etudes techniques	17 281			17 281
22	Aides aux établissements privés d'enseignement général relevant de la loi du 15 mars 1850 (loi Faloux)	281 294			281 294
		19 465			19 465
Transports, mobilité, infrastructures		495 388 853	24 023 200	103 188 375	416 223 678
Infrastructures aéroportuaires		29 193 637			29 193 637
391	Financement du syndicat mixte aéroportuaire	29 193 637			29 193 637
Infrastructures ferroviaires		75 979 226	14 300 000	26 790 000	63 489 226
107	Infrastructures ferroviaires	75 979 226	14 300 000	26 790 000	63 489 226
Transports		9 123 313	2 123 200	67 698 175	265 046 338
104	Fonctionnement du réseau de transport régional	21 261			21 261
106	Fonctionnement du parc de matériel roulant régional	260 622 076	3 650 000	49 600 000	214 672 076
221	Modernisation du parc de matériel roulant régional	59 784 301	5 473 200	15 237 500	50 020 001
270	Points d'arrêt et investissements en faveur de l'intermodalité	3 193 675		2 860 675	333 000
	Soutien aux transports collectifs en sites propres (TCSP)	323 621 313		67 698 175	265 046 338
Aménagement numérique		40 855 697		5 600 000	35 255 697
378	Aménagement numérique	40 855 697		5 600 000	35 255 697
Infrastructures routières		25 738 931	600 000	3 100 200	23 238 731
93	Contrat Etat-Région (2000-2006)	2 688 619		2 64 419	2 424 419
290	CERProgrammes complémentaires	4 324 847		143 000	4 181 847
305	Désenclavement urbain et rural	18 583 074	600 000	2 693 000	16 490 074
264	Echangeurs autoroutiers	117 989			117 989
94	Schéma routier d'intérêt régional	24 401			24 401
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement		339 176 930	68 660 000	88 432 700	319 404 230
Développement Territorial		212 832 364	24 365 000	38 815 000	198 382 364
265	Développement et animation des territoires	211 932 259	24 100 000	38 375 000	197 657 259
344	Information géographique régionale	800 103	265 000	440 000	625 103
350	Fonds régional de solidarité communale	100 002		100 002	100 002
Environnement		58 626 226	30 295 000	28 260 700	58 660 526
266	Préservation de la biodiversité et éducation à l'environnement	10 726 700	4 745 000	4 000 000	11 471 700
268	Axe ligérien	9 624 429		3 993 100	5 631 329
285	Maîtrise de l'énergie	18 675 347	18 500 000	15 700 000	21 475 347
286	Gestion de l'eau dans les bassins versants	10 502 425		3 138 300	7 364 125
389	Déchets et qualité de l'air	559 081	350 000	300 600	608 481
429	Gestion durable des bassins versants et de la Loire	6 490 860	6 700 000	1 128 700	12 062 160
236	ORAC	4 338			4 338
245	Filière bois	37 344			37 344
267	Programme Forêt-bois (Contrat Etat-Région)	5 701			5 701
Logement et cadre de vie		62 269 443	12 500 000	17 750 000	57 019 443
283	Habitat et logement social	13 522 186		5 000 000	8 522 186
325	Logement pour les jeunes	12 610 646		5 000 000	7 610 646
349	Renouvellement urbain	20 344 788	1 000 000	5 000 000	16 344 788
430	Logement social et habitat des jeunes	15 173 824	11 500 000	2 750 000	23 923 824
126	Logement social	14 648			14 648
186	ORAH	603 351			603 351

BUDGET PRIMITIF 2016

Programmation pluriannuelle des investissements

	Estimation des restes à payer au 31-12-15	Autorisations de Programme votées au BP 2016	Crédits de paiement votés au BP 2016	Crédits de paiement 2017 et années suivantes
Santé et qualité de vie	1 753 123 381	801 987 200	647 035 770	1 908 074 811
187 Accueil des personnes âgées et handicapées	5 304 606	1 500 000	3 607 000	3 197 606
188 Santé publique, vieillissement et politique du handicap	828 060		462 000	366 060
	4 476 546	1 500 000	3 145 000	2 831 546
Les pays	2 144 291			2 144 291
115 Développement et animation des territoires	2 142 724		2 142 724	2 142 724
116 Développement local des Pays	1 567		1 567	1 567
Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités	27 931 253	57 820 000	25 245 300	60 505 953
Action culturelle	3 850 864	3 140 000	3 192 000	3 798 864
74 Actions territoriales	1 288 851	925 000	1 547 000	666 851
198 Arts de la scène	192 500	275 000	275 000	192 500
199 Livre et lecture	147 287	150 000	177 287	177 287
315 Arts visuels	2 163 287	1 790 000	2 703 287	2 703 287
73 Patrimoine et musées	58 940		58 940	58 940
Equipements structurants d'intérêt régional	15 579 303	45 605 000	14 140 000	47 044 303
92 Equipements structurants d'intérêt régional	15 579 303	45 605 000	14 140 000	47 044 303
Patrimoine	5 872 952	6 920 000	6 110 300	6 682 652
197 Patrimoine	5 872 952	6 920 000	6 110 300	6 682 652
Politique sportive régionale	1 824 117	1 905 000	1 460 000	2 269 117
259 Equipements et centres d'accueil sportifs	1 327 873	1 295 000	1 050 000	1 572 873
287 Sport de haut niveau	233 142	250 000	150 000	333 142
288 Sport pour tous	263 102	360 000	260 000	363 102
Solidarités humaines et dynamique sociale	643 714			643 714
388 Autonomie des jeunes	643 714			643 714
Vie associative, bénévolat et solidarités	160 303	250 000	343 000	67 303
376 Egalité, solidarités, lutte contre les discriminations	60 302	50 000	50 300	60 002
388 Autonomie des jeunes	192 700	200 000	192 700	7 300
390 Bénévolat et vie associative	100 000		100 000	0
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	44 435 268	28 100 000	55 197 000	17 338 268
Pêche maritime et aquaculture	4 711 126	3 400 000	2 100 000	6 011 126
192 Pêche maritime	313 740	700 000	280 000	733 740
193 Aquaculture	2 104 683	800 000	720 000	2 184 683
1100 Qualité et commercialisation des produits de la mer	899 900	800 000	400 000	1 299 900
1101 Actions communes en faveur des filières pêche et aquaculture	1 368 623	1 100 000	700 000	1 768 623
194 Aménagement et gestion des milieux halieutiques et aquacoles	24 180		24 180	24 180
Alimentation et agriculture	39 724 142	24 700 000	53 097 000	11 327 142
111 Recherche et innovation agricole et agro-alimentaire	749 321		749 321	749 321
112 Environnement et agriculture	1 673 027	10 900 000	6 178 000	1 673 027
113 Alimentation, qualité et industrie agro-alimentaire	18 482 805	2 100 000	1 400 000	23 204 805
114 Economie de proximité et relations agricoles, alimentation et territoire	3 724 042	11 700 000	5 919 000	4 424 042
310 Agriculture et développement durable	15 094 947		39 600 000	20 875 947
UE FEADER Gestion des fonds européens 2014-2020 FEADER				
Total général	1 753 123 381	801 987 200	647 035 770	1 908 074 811

l'esprit grand ouvert



Région

PAYS DE LA LOIRE